

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 8 FEVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 :	4
<u>COMMUNICATION</u>	
<u>Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 2 :	7
<u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u>	
<u>Désignation d'un référent déontologue pour les élus</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 3 :	9
<u>PARITE</u>	
<u>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 4 :	37
<u>FINANCES</u>	
<u>Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 5 :	38
<u>FINANCES</u>	
<u>Budget principal - Budget primitif pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N°6 :	51
<u>FINANCES 51</u>	
<u>Budget annexe du cinéma Les Alizés - Budget primitif pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N°7 :	54
<u>FINANCES</u>	
<u>Mise à jour des autorisations de programme</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N°8 :	56
<u>FINANCES</u>	
<u>Avenant au règlement budgétaire et financier</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N°9 :	57
<u>AFFAIRES SOCIALES</u>	
<u>Centre Communal d'Action Sociale Budget Primitif 2024 - Demande de subvention de fonctionnement</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 10 :	12
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 11 :	15
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu - Approbation de la convention d'objectifs et attribution d'une subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	

DÉLIBÉRATION N° 12 :	18
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône Arc Alpin Interdépartemental (CIDFF Rhône Arc Alpin) - Approbation de la convention d'objectifs et attribution d'une subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME SONIA GRANDSERRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 13 :	20
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Réussir l'Insertion à Bron – RIB - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 14 :	22
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Multi Services Développement Ateliers et Chantiers d'Insertion (MSD ACI) – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME SONIA GRANDSERRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 15 :	23
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Office Municipal du Sport - Attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 16 :	24
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Volley Bron @ Lyon Lumière - Attribution d'une subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 17 :	25
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Bron Tennis de Table - Attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 18 :	26
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Arc Club de Bron - Attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 19 :	27
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Réveil des Classes - L'INTERCLASSE - Attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 20 :	28
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association du Fort de Bron - Attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 21 :	30
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands - Attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME CHRISTIANE RIVOIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 22 :	29
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association culturelle Bron Cumbernauld - Attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	

DÉLIBÉRATION N° 23 :	31
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Bron Atout Age - Attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 24 :	32
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	32
<u>Association Le Souvenir Français - Attribution de subvention pour l'année 2024</u>	32
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 25 :	33
<u>CULTURE</u>	
<u>Structure culturelle du Centre Hospitalier la Ferme du Vinatier - Attribution de la subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 26 :	34
<u>CULTURE</u>	
<u>Société Bron Cinéma - Attribution de subvention pour l'édition 2024 du festival Drôle d'endroits pour des rencontres</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N°27 :	61
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Règlement des dérogations aux périmètres scolaires</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
DÉLIBÉRATION N°28 :	62
<u>DSIT</u>	
<u>Adhésion à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET</u>	

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 janvier 2024 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le jeudi 8 février 2024 à 17h30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, après avoir rappelé que les conseillers disposant d'un pouvoir doivent le signaler et le remettre à l'administration si cela n'a pas déjà été fait.

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET (arrivé à 17h50), M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Stéphane GENIN, M. Hervé THIBAUD (jusqu'à 19h00), Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. François-Xavier PENICAUD, M. Stevens BOBI, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Mme Claire DURAND-MOREL, M. Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Mme Lucile MOREL, Mme Nesrine MECHKAR, M. Roger MAZANA.

Membres présents par procuration : 10

Mme Linda TABTE, pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. René SIMILLON, pouvoir à M. Jérémie BREAUD
M. Jean-François DELAPIERRE, pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Françoise KIRASSIAN, pouvoir à M. Raphaël SULTANA
M. Albert YOGO, pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Anne-Lise LANSAQUE, pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME, pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Marie BRUNET, pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Djamel BOUDEBIBAH, pouvoir à Mme Lucile MOREL
M. Djamel BOUABDALLAH, pouvoir à M. Jean-Pierre ANGOSTO

M. Grégory BRUNET (jusqu'à 17h40), pouvoir à M. Emmanuel MAILLET
M. Hervé THIBAUD (à partir de 19h00), pouvoir à Mme Claire DURAND-MOREL

Membre absent :

Mme Marie BRUNET jusqu'à l'arrivée de M. Grégory BRUNET (17 h 40) qui a son pouvoir

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h35.

Avant de débiter les délibérations, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation du secrétaire de séance avec un vote à main levée. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Sandrine BERTHET.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Madame Sandrine BERTHET, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du 12 décembre 2023, qui a été communiqué aux conseillers.

Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions concernant ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 12 décembre 2023.

DÉLIBÉRATION N° 1 :

COMMUNICATION

Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Bonsoir à tous,

Simplement, c'était pour rebondir un petit peu sur ce que je vous avais dit la dernière fois, à savoir qu'on voit à nouveau des attributions de logements nominatives et non pas fonctionnelles, et au-delà de ça, avec des loyers défiant toute concurrence à 180-200 €. Est-ce qu'on loue des logements vétustes aux gens, au final, pour expliquer des loyers aussi bas ?

Intervention de M. le Maire

Je ne pensais pas que ça allait commencer aussi bas dès le départ, mais Madame BOULARD, je vous laisse y répondre.

Intervention de Mme Valérie BOULARD

Je l'ai déjà expliqué la dernière fois. Concernant les loyers, en fait, c'est une continuité. On ne peut pas doubler un loyer comme ça, dès l'instant. En fait, on ne peut que suivre l'indice et augmenter au fur et à mesure. L'indice de construction. C'est que comme ça, en fait. Et comme, au départ, nous, on a hérité de ces loyers, du coup, on ne peut que continuer comme ça, mais on ne peut pas, même aux locataires, dire : « Ben voilà, on arrive et on vous triple le loyer ». Ça, on n'a pas le droit. En France, on n'a pas le droit de faire ça. Donc c'est pour ça que je ne comprends pas à chaque fois votre question. Il y a un indice de référence là-dessus. Donc voilà, c'est vrai que depuis, ça augmente, mais par rapport à l'indice de référence et comme on part sur une base très faible, du coup, ça monte faiblement. Voilà, c'est tout.

Intervention de M. le Maire

Je suis un peu surpris, Monsieur BOBI, de votre question, parce que vous qui êtes en train de vous lancer dans l'activité de syndic, c'est quand même une des bases, quand on se lance dans ce métier.

Et puis par rapport à la question des logements de la Ville, en toute transparence et pour éviter les suspicions, parce que depuis le début du mandat, les seules attributions qui ont été accordées au niveau des appartements de la Ville, ça a été soit pour des associations ou pour des agents de la Ville qui se retrouvaient, on va dire, en situation personnelle difficile. On a mis fin à certaines pratiques qui avaient lieu avant. Et pour éviter toute suspicion inutile et pas forcément toujours honnête, on vous propose à partir de maintenant que pour chaque nouvelle attribution de logement un membre de l'opposition participe à l'attribution, comme ça au moins, tout est réglé, il n'y aura aucune suspicion. Voilà. Donc si c'est quelque chose qui vous intéresse, on proposera donc à un élu de l'opposition de venir avec nous et comme ça, il pourra voir et rendre compte à ses collègues de l'opposition qu'il n'y a absolument aucune ambiguïté. Parce qu'à un moment, ça suffit et ces suspicions sont juste indignes.

Y a-t-il d'autres interventions ? Aucune.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un référent déontologue pour les élus

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Les modalités et les critères de désignation de ce référent sont prévus par le décret du 6 décembre 2022 : il est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public.

Plus précisément, ce décret prévoit que la fonction de référent déontologue, qui doit être désigné par le Conseil Municipal, peut être exercée :

- soit par une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts,
- soit par un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement.

On a étudié deux solutions.

Tout d'abord, on a étudié le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et aussi on a étudié l'option de faire travailler un cabinet d'avocats spécialisé, en l'occurrence le cabinet d'avocats GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES.

Nous avons choisi de partir sur le cabinet d'avocats et pour votre information, au niveau des indemnités, celui-ci recevra :

- une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022, à hauteur de 80 € brut,
- toute autre indemnité en lien avec l'exercice de la mission.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'externalisation, pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 8 février 2025, de la fonction de référent déontologue des élus auprès du cabinet d'avocats Gouttas, Alibert et Associés, sis 90 avenue Ledru Rollin à PARIS (75011),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Y a-t-il des questions ? Madame VELLA et après, Monsieur BOBI.

Madame VELLA.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci, Monsieur le Maire.

Juste une question. C'est vrai que je m'interroge sur ce choix qui s'est porté sur un cabinet privé. On avait une proposition d'un service public. Moi, vous connaissez mon attachement à la défense du service public. Donc voilà une petite question : sur quels critères ? Je ne pense pas que ce soit une histoire de prix, puisqu'il me semble que les vacations sont les mêmes pour le service public que pour un cabinet privé, mais du coup, voilà, j'aurais aimé avoir quelques précisions sur le pourquoi du comment du choix du privé plutôt que le public, s'il vous plaît.

Intervention de M. le Maire

OK.

Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Merci. Simplement, donc cette loi est une bonne chose. Ça va pouvoir aider les élus justement qui n'ont pas forcément les ressources pour les aider et les conseiller sur certains dossiers. Un peu dans le sens de ma collègue, c'était savoir pourquoi est-ce qu'on n'a pas pu trouver plutôt un prestataire local sur Lyon ? Moi, je ne suis pas dans le débat privé/public, mais sur Lyon plutôt que d'aller chercher des Parisiens.

Et est-ce qu'on a estimé un petit peu le coût annuel que ça pourrait représenter en se basant sur l'utilisation de ce type de service dans d'autres communes semblables à la nôtre ?

Merci.

Intervention de M. le Maire

Simplement, on a étudié les deux offres. Celle qui a été proposée par le cabinet d'avocats nous semblait répondre le mieux à nos besoins. Voilà. Enfin, tout simplement, il n'y a pas plus de raisons que cela.

Y a-t-il d'autres questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE À L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 3 :

PARITÉ

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Donc c'est une délibération traditionnelle qui est demandée par la législation à l'ensemble des collectivités, donc bien sûr la Ville de Bron produit ce rapport chaque année.

Pour être très clair et transparent, il n'y a pas beaucoup d'évolution, voire vraiment très peu d'évolution, par rapport au rapport précédent sur l'ensemble des indicateurs qui sont proposés par ce rapport.

Juste peut-être de vous dire qu'on a, avec mes collègues, notamment Valérie BOULARD, travaillé à un plan d'action pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, avec un travail sur les parcours professionnels, la mobilité, en veillant à favoriser notamment l'égalité professionnelle dans le cadre des reclassements.

On a aussi mis en place, dans le cadre du Conseil Municipal, un certain nombre d'axes :

- la prévention des écarts de rémunération,
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux différents cadres d'emploi,
- favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle, la vie personnelle et familiale. Ça a été notamment pris en compte au moment du passage aux 35 h de la collectivité qu'on a mené en début de mandat,
- et enfin, prévenir les actes de violence, discrimination et de harcèlement sexuel.

Et j'en profite peut-être pour rebondir sur le débat sur les logements. Il peut arriver qu'effectivement, dès lors qu'il y a un collaborateur ou une collaboratrice de la Ville qui fait l'objet de violences, qu'on lui propose effectivement un logement, si c'est nécessaire.

Donc voilà, 4 axes.

Et donc il y a un comité de pilotage qui est conduit par la direction générale des services et la direction des ressources humaines.

Je vous remercie de votre écoute.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes au sein de la Ville de BRON.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame DURAND-MOREL, c'est votre délibération. Allez-y. Monsieur PENICAUD aussi.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je voudrais dire que vous prêtez à la Droite des idées et des mises en application qu'elle n'a jamais vraiment portées, car vous nous parlez d'acteurs de Droite. C'est pourtant bien le parti socialiste qui n'a cessé d'œuvrer depuis Léon Blum, qui revendiquait la liberté sexuelle pour les femmes. Nous tentons de faire évoluer la société patriarcale qui tolère l'inceste, le viol et l'invisibilité des femmes.

La première femme Première ministre, ce n'est pas la Droite. La loi sur la parité non plus. Et puis toutes les mesures axées sur l'égalité femme-homme avec l'égalité réelle, non plus.

On sait que les femmes sont les premières victimes des crises et aujourd'hui, le Maire de Bron ne peut baisser les subventions aux associations de recours.

Je souhaiterais que nous parlions de la spécificité féminine, mais j'apprends avec beaucoup de bonheur, là, juste maintenant, la naissance d'un plan d'action professionnel. Je vous en remercie.

Les spécificités des femmes, ce sont les règles menstruelles et les protections périodiques. À ce sujet, je voudrais vous annoncer que le président de la Région AURA a décidé de ne pas fournir dans les lycées ces protections périodiques, laissant le reste le faire, alors que les lycées, c'est la Région.

Merci de vous pencher sur le cancer du sein, bien que les hommes meurent aussi de cancer du sein.

Merci au CCAS de réaliser ses actions de prévention.

Merci pour le dispositif Angela et merci de continuer ce que nous avons initié sur les formations des agents.

Les chiffres des féminicides restent absolument abominablement stables, on le sait. Toutes les formes de violence ont augmenté récemment. Elles avaient déjà pris de l'acuité après le COVID et pendant le COVID. Selon les services de police, leur intervention concerne 86 % des femmes. Les violences sexuelles ont augmenté de 20 % et les violences psychologiques de 11 %.

Alors puisque vous mettez en place un plan d'action, merci. Je souhaiterais activer le budget genré, activer le DUERP, c'est un document unique dans l'évaluation des risques professionnels, mais peut-être l'avez-vous consulté déjà. C'est le seul document capable de déceler les violences sexistes et sexuelles dans les collectivités territoriales. Activer l'ANACT et son action santé des femmes sur un plan annuel 2021-2025, si je participe, c'est très bien, qui évalue lui aussi les risques pris en fonction du sexe des agents et qui du coup, éviterait le sur-absentéisme.

On peut aussi parler d'endométriose, de congé qui fait suite au décès de l'enfant, lors d'un arrêt spontané de grossesse, convoquer Fil Santé.

Ce sont des sujets, et merci de vous en occuper enfin. Ce sont des sujets de santé publique. Ils sont sérieux autant que le sont la dette ou la sécurité.

Et ce qui concerne les femmes doit emporter l'entière responsabilité de la société. L'égalité réelle permet aussi la libération de tous, des enfants qui souvent sont co-victimes, enfin tout le temps, lorsque surgit la violence pour qu'advienne enfin à Bron un temps où les femmes soient autant reconnues que les hommes.

Merci de votre attention.

Intervention de M. le Maire

Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, simplement pointer un élément de ce rapport que j'ai l'habitude aussi de pointer régulièrement, mais qui ne se dément pas et qui n'est pas de votre fait, c'est la disproportion d'accès aux femmes aux filières techniques qui est un des moteurs d'inégalités salariales chaque fois pointé dans nos rapports et qui doit aussi appeler de notre part à bien prendre toutes nos responsabilités, que ce soit sur la question de l'orientation, sur les discours publics que l'on peut tenir.

Aussi, on aura sans doute l'occasion d'en reparler dans ce Conseil, des dispositifs qui sont à notre charge permettant de prévenir les décrochages des parcours de formation chez les jeunes femmes, ces décrochages de

parcours de formation étant plus forts chez les jeunes femmes, notamment du fait de grossesses qui peuvent survenir et qui ne sont pas forcément prévenues dans ce que cela peut occasionner parfois d'incompréhensions familiales ou de difficultés à maintenir son parcours de formation.

Et donc nous avons une responsabilité aussi à continuer l'accompagnement des jeunes femmes dans l'appréhension de ces interruptions de parcours de formation.

Il s'agit aussi, et on sera toujours exigeant, on l'est régulièrement, et on en reparlera sur bien d'autres délibérations, pas forcément aujourd'hui, mais régulièrement, sur le fait que cela doit nous conduire à avoir une politique territoriale d'orientation et d'information métier qui prend en compte cette problématique d'inégalité d'accès aux filières techniques.

Et d'ailleurs, je pointe, comme ma collègue DURAND-MOREL vient de le faire, un petit manque là-dessus, puisque nous avons plusieurs conseillers régionaux brondillants qui pointaient la faiblesse dramatique de l'action de l'agence régionale sur le sujet depuis qu'elle a cette responsabilité ainsi que celle de la direction de l'ONISEP.

Et je regrette d'ailleurs le travail, je lui rends hommage, à Juliette JARRY, dont malheureusement, l'action sur le sujet manque à l'heure actuelle. Je crois que des politiques très volontaristes doivent être menées en la matière.

Je rappelle d'ailleurs que c'était l'un des objectifs que l'on s'était fixés, Monsieur le Maire, lorsque avait été lancé le festival Mission Possible, qui doit avoir un volet éducatif tout au long de l'année et qui notamment devait permettre de favoriser une meilleure orientation des jeunes filles vers certaines filières, dont elles se détournent hélas, ce qui a des conséquences après sur la gestion de carrière et la gestion salariale.

Intervention de M. le Maire

Merci.

D'autres interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Il n'y a pas de vote, c'est juste prendre acte.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

Je viens d'apprendre que nous avons un petit souci technique au niveau du rétroprojecteur. Ce que je vous propose, c'est que pour les délibérations de 4 à 9, tout ce qui concerne le vote du budget, on le passe après, le temps qu'une solution soit trouvée et donc on va passer directement aux délibérations qui concernent les différentes subventions.

Donc on met en suspens, on y reviendra après, les délibérations de 4 à 9 et on passe directement à la n° 10.

DÉLIBÉRATION N° 10 :

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

La Ville de Bron apporte son soutien financier aux associations opérant sur son territoire, dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général.

Nous vous proposons une liste de subventions pour l'année 2024.

Ces associations ont toutes fait une demande, ce qui correspond aux critères d'éligibilité.

De plus, pour les associations sportives, ces demandes correspondent aux critères plus précis des associations sportives.

Voilà donc la liste, vous l'avez, elle vous a été présentée.

Si vous avez des questions sur cette liste ? Non, pas de questions ?

Dans ce cas-là, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions au titre de l'année 2024 aux associations tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Ne vous inquiétez pas, Madame DURAND-MOREL, on ne vous oublie pas.

Y a-t-il d'autres demandes ?

Allez-y, 5 minutes.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci.

Cette délibération répond et concerne les délibérations suivantes, de la 10^{ème} à la 25^{ème}.

Or, malgré votre si judicieux modèle de critérisation pour les associations sportives, dans cette période de crise économique majeure, nous observerons que les Brondillants et les présidents d'associations ont des difficultés croissantes.

L'électricité vient à nouveau d'augmenter de 10 %.

Vraisemblablement, le gaz augmentera de 5,5 % en juillet.

L'inflation sur les denrées alimentaires reste galopante.

Et pour toutes ces raisons, nous dénonçons âprement la baisse des subventions, car il s'agissait là d'un choix politique que nous ne cautionnons pas.

Pour autant, nous voterons pour ces délibérations, ne voulant pas impacter celles et ceux qui en sont les présidents, qui les dirigent, qui restent des personnes primordiales sans lesquelles la démocratie est en berne, car

la vie réelle de la société, les rassemblements, les aides, les lieux d'écoute et les activités, tout cela passe par des associations à qui nous rendons hommage par cette présente réponse.

Je vous remercie et j'ai fait moins de 5 minutes.

Intervention de M. le Maire

Vous êtes formidable, Madame DURAND-MOREL.

Grégory.

Grégory BRUNET, qui est arrivé à 17h40.

Intervention de M. Gregory BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous,

Pour vous répondre, au niveau de la situation financière de nos associations, et j'en avais parlé lors du dernier Conseil Municipal, on a deux clubs qui nous ont contactés pour nous dire, avec la critérisation, vous nous proposez tant, nous avons besoin de moins cette année.

On a 2-3 clubs qui effectivement sont en déficit, mais qui ont des réserves conséquentes qui leur permettraient, s'ils le désiraient ou s'ils le souhaitaient, de combler leur déficit sans aucun problème.

Nous n'avons pas, et je ne vais pas re-citer aujourd'hui le cas du club que vous connaissez, en dehors de ce club-là qui effectivement est en difficulté, mais vous savez les raisons pour lesquelles le club est en difficulté, nous n'avons pas de clubs aujourd'hui à Bron qui sont en difficulté financière, comme vous le laissez sous-entendre.

Et je trouve ça dommage, parce que c'est jeter l'opprobre sur nos présidents, trésoriers, secrétaires et autres d'associations qui font un travail formidable et qui savent gérer leurs associations avec les contraintes, effectivement, qui sont les nôtres au niveau de la municipalité aujourd'hui, et ce n'est pas qu'à Bron où les subventions diminuent. Mais je ne rappellerai pas que grâce à la critérisation, que vous semblez critiquer, 70 % de nos associations sportives ont vu leurs subventions augmenter.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Grégory.

Et puis juste pour compléter ce que tu viens de dire, chaque fois qu'il y a une délibération qui concerne les attributions de subventions, chaque fois vous nous sortez les mêmes arguments et une fois confronté à la réalité, ils s'effondrent. Mais chaque fois, au Conseil Municipal suivant, rebelote, vous les remettez sur le tapis.

Juste pour compléter ce qu'a dit Grégory, au niveau associatif, on a quand même, et je mesure chaque mot que je vais prononcer, on a quand même sauvé 2 clubs historiques de Bron, le Hand et l'un des 2 clubs de foot, parce qu'il y avait des pratiques, établies depuis tellement d'années, qui alimentaient, on va dire, certaines pratiques et qui allaient causer la fin du club.

Et puis deuxièmement, vous dites que les clubs, les associations sont victimes, comme tous les Français d'ailleurs, de l'augmentation des coûts de l'énergie. Je suis un peu surpris, Madame DURAND-MOREL, puisque je crois que vous êtes élue, sauf erreur, depuis quasiment 20 ans. Ce ne sont pas les clubs qui payent les fluides, c'est la Ville. Voilà. Donc nous dire : « Ouuh là là, vous les mettez en difficulté, parce que vous baissez ». En plus, on ne baisse pas puisque 70 %, les 3/4 des associations, ont vu leurs subventions augmenter. Et quand vous dites que l'énergie, ça va les mettre à mal, ils ne la payent pas.

Il y avait qui comme autres interventions ? François-Xavier PENICAUD et après, Tarik.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, simplement, sur ce sujet, je remercie Grégory pour sa réponse. On a eu une discussion que pour ma part j'ai trouvée constructive en commission. Et je pose la question un peu à Madame la Première Adjointe, dans ses fonctions de présidente de commission, puisqu'on a eu une discussion qui a abouti à un engagement de la majorité, donc peut-être que vous pourriez nous le rappeler ici. Et je crois qu'il serait très utile par rapport à justement la réponse que vous venez d'apporter que l'ensemble du Conseil Municipal puisse avoir un tableau qui permette d'avoir à la fois les variations d'année en année, mais aussi la réalité des demandes, ce qui permettrait de lever les suspicions qui parfois se mènent et qui, fort légitimement, agacent inutilement notre Conseil Municipal.

Je vous remercie.

Intervention de M. Gregory BRUNET

Ce qu'on avait expliqué, et c'était Christine TAT, la directrice adjointe du service des sports et de la vie associative, qui s'y était engagée, c'est qu'on vous fournirait le tableau incessamment sous peu, le temps de le monter et de vous l'envoyer, mais c'est bien noté et c'est bien prévu.

Intervention de M. le Maire

Juste, Grégory, le tableau parce que je crois qu'on a eu une seule demande écrite de la part de Madame VELLA, le tableau a été envoyé à Madame VELLA, donc il n'y a aucun souci pour l'envoyer après aux autres présidents de groupe. Encore une fois, la suspicion, à un moment, nous on est tout à fait d'accord pour envoyer tous les documents, parce qu'il n'y a rien de pire que les suspicions illégitimes.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Juste un complément par rapport à ça, parce qu'à chaque fois, on parle de subventions directes ou de subventions de fonctionnement. Il faut quand même prendre en compte l'ensemble des subventions directes et indirectes, c'est-à-dire les avantages en nature. On en a parlé sur les fluides, vous aviez fait la remarque sur les fluides. Mais comme l'a précisé le Maire, les associations ne payent pas les fluides, donc c'est la Ville qui supporte un coût supplémentaire.

Je parlerai également de tous les partenaires extérieurs qu'on peut mobiliser. Je pense au club de foot qui a fait appel à la Cité Educative encore récemment.

Donc il faut bien prendre l'ensemble de cela. Je pense aussi aux minibus pour les clubs de sport qui sont mis à disposition par la Région, qui logiquement font baisser leurs frais de déplacement.

Donc ils ont aussi des charges qui sont en baisse, donc il faut simplement avoir une analyse qui soit complète et pas timorée.

Intervention de M. le Maire

Merci, Tarik.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 11 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu - Approbation de la convention d'objectifs et attribution d'une subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

La solution technique a été trouvée mais je vous propose que l'on finisse sur les subventions et on revient sur le budget.

Je demanderai à Fatih, Sonia, Emmanuel, Valérie et Stéphanie de sortir s'il vous plaît.

Jacques, c'est à toi.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Il s'agit donc d'une subvention proposée pour l'Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu de 112 000 € pour l'année 2024.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de fonctionnement de 112 000 €, à l'Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques.

Des interventions ? Monsieur PENICAUD, c'est à vous.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, alors une fois n'est pas coutume, on va s'abstenir sur cette subvention. Il est bien entendu inenvisageable de voter contre, car la Mission Locale a besoin qu'on continue à l'appuyer. Mais cette abstention, elle se motive par deux choses.

Premièrement, la rupture d'un engagement de la Ville avec ses partenaires. Je rappelle que la Mission Locale est une structure qui implique un grand nombre de structures publiques, de mairies, la Région, des financements de l'État, des actions qui sont financées par la Métropole au bénéfice de l'insertion des jeunes.

On avait eu un engagement pluriannuel qui avait été pris de rattraper le retard de financement sur les autres communes du secteur, parce que Bron était très en retard dans le financement de la Mission Locale par rapport au nombre de bénéficiaires sur son territoire, ce qui a mené l'ensemble des autres collectivités participantes de la Mission Locale à nous menacer fut un moment de baisser l'action au bénéfice des jeunes d'insertion professionnelle sur Bron.

Je rappelle qu'on parle de sommes qui sur le budget global de la Mission Locale pèsent très peu par rapport au nombre de bénéficiaires sur la commune, puisque l'immense majorité du budget est constituée de dotations de l'État, de la Région et aussi de fonds éligibles de Pôle Emploi, par exemple, sur le plan d'investissement sur les compétences qui est mobilisé ou d'autres sujets là-dessus, y compris de fonds européens, puisque la Mission Locale mobilise des fonds sociaux européens.

Donc il serait extrêmement dommage de notre point de vue, qu'il y ait un affaiblissement de l'implication de la Mission Locale sur le territoire, ce qui arrivera inévitablement, ce n'est pas grave, cette année, si vous avez 3 000 € en deçà de votre engagement. Ceci est parfaitement rattrapable, mais par contre, nous devons avoir cette vigilance.

Et le deuxième élément qui motive notre abstention, c'est qu'on constate, malheureusement, contrairement à l'année dernière, vous n'avez pas reconduit pour l'instant, je dis pour l'instant parce que ça peut venir, le fonds PUIJ, dont nous espérons que vous lui laisserez la chance de pouvoir trouver sa place dans le dispositif, ainsi que ça a été fait sur le département du Rhône par le président GUILLOTEAU, dans une gestion directe qui est plus souple, plus réactive et qui permet notamment, c'est ce que je mentionnais tout à l'heure quand je parlais de prévention des risques de décrochage de parcours d'insertion et de formation de jeunes femmes, c'est par exemple sur des situations comme ça qu'il pouvait trouver sa place. C'était quelque chose que vous aviez appuyé et proposé, Monsieur le Maire. Je trouverais dommage qu'avant même de l'avoir évalué, nous l'abandonnions.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci.

D'autres questions ?

Bon, juste pour répondre à ce que vous avez dit, le fameux dispositif dont vous parliez, effectivement, a été arrêté à la demande conjointe à la fois de la Ville et de la Mission Locale, parce que celui-ci n'avait pas apporté les bienfaits escomptés. Donc, à partir du moment où on lance... On est quand même très pragmatique, on lance des dispositifs, si ça fonctionne, on continue et si ça ne porte pas ses fruits, et s'il y a d'autres dispositifs plus performants, on arrête et on en prend un autre. Donc tout simplement, c'est le dispositif dont vous étiez à l'origine, effectivement, n'avait pas donné satisfaction à la fois à la Ville et à la Mission Locale. C'est pour ça qu'on a décidé de l'arrêter.

On a quand même, concernant la Mission Locale, que ce soit au niveau du loyer ou que ce soit au niveau des fluides, on a pris en charge leur augmentation. Donc très honnêtement... En plus, on entretient d'excellents rapports, d'excellentes relations, que ce soit avec le nouveau président de la mission locale, Grégory ACHARD, qui est élu à Meyzieu, ou avec Madame MASSACRIER. Je ne pense pas qu'il y ait vraiment de sujets particuliers avec la Mission Locale, tant nos rapports sont bons et on travaille en bonne intelligence pour effectivement allouer l'argent de la façon la plus optimale possible.

Pas d'autres demandes d'intervention ? Si, Tarik.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Juste pour faire un complément là-dessus, il faut quand même noter qu'on n'a pas appliqué la baisse des 4 % de fonctionnement et que le fonds PUIJ, juste pour prendre un historique, c'est effectivement l'ancien dispositif FAJ de la Métropole pour lequel il y a un dispositif au CCAS qui prend en charge effectivement les situations d'urgence en faveur des jeunes et sur lequel, je le rappelle également, on avait une priorité sur aussi, le dispositif, c'était la formation des animateurs périscolaires. Et aujourd'hui, il y a un dispositif en place avec la Cité Educative et un autre avec la Métropole. Donc je pense que c'est un non-sujet à ce niveau-là.

Intervention de M. le Maire

Et en parlant de nos jeunes également, on est heureux de vous annoncer la création prochaine, pour juin, du BIJ, du Bureau Information Jeunesse, qui va permettre d'orienter les jeunes et puis d'apporter un certain nombre d'informations. Ça n'existait pas. C'est quelque chose qui va être installé dans les prochains mois.

D'autres demandes d'intervention ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Abstention : M. THIBAUD, Mme LANSAQUE, M. BOBI, M. PENICAUD , M. DOZOLME

Ne prennent pas part au vote : Mme BOULARD, M. MAILLET, Mme GRANDSERRE, M. DEMIRAY, Mme VELLA

Intervention de M. le Maire

Est-ce que vous pouvez leur dire de rentrer ?

Oui, Madame BADIN ?

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Excusez-moi. Juste, vous avez dit que le vote était à l'unanimité. Or, le groupe de Monsieur PENICAUD a dit qu'il s'abstenait, si je peux me permettre.

Intervention de M. le Maire

Mais bien sûr que vous pouvez vous permettre. J'ai juste pas entendu ni vu, donc OK. C'est noté, pas de problème.

Mme BOULARD, M. MAILLET, Mme GRANDSERRE, M. DEMIRAY, Mme VELLA regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 12 :

VIE ASSOCIATIVE

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône Arc Alpin Interdépartemental (CIDFF Rhône Arc Alpin) - Approbation de la convention d'objectifs et attribution d'une subvention pour l'année 2024

RAPPORTEURE : MME SONIA GRANDSERRE

Bonjour chers collègues,

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique aux associations opérant sur son territoire, dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Le montant de la subvention 2024 pour le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône Arc Alpin Interdépartemental pour son fonctionnement est de 19 000 €.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- un acompte de 50 % en février,
- le solde de 50 % à partir d'octobre, après réception des pièces administratives et le cas échéant, du bilan des actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 19 000 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de Familles du Rhône Arc Alpin Interdépartemental tel que présenté ci-avant.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Sonia, merci.

Des questions ? Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Non, bien sûr, on est très contents de l'adoption de cette subvention. Simplement, depuis l'année dernière, il y a eu une disjonction des délibérations sur celles qui concernent le volet des violences faites aux femmes qui est sur une autre ligne budgétaire, cette subvention concernant les activités emploi. Et bien entendu, le fait qu'on avait dû adopter en fin d'année, un peu tardivement dans l'année, suite à des discussions qui avaient pu être renouvelées, vous nous aviez rassurés sur le fait que ces discussions avaient pu aboutir l'année dernière sur le CIDFF.

Nous espérons qu'elles reconduiront un succès cette année, soit sous cette forme, soit sur d'autres, mais en tout cas que l'absence à nouveau de cette ligne budgétaire dans cette subvention-là ne préjuge pas, bien entendu, de ce qui sera fait. On n'est pas inquiet sur le sujet, mais ça nous semblait important de rappeler, en tout cas, notre attachement à ce que le volet "violences faites aux femmes" fasse bien l'objet d'un maintien d'action et de soutien de la Ville.

Intervention de M. le Maire

Merci.

D'autres interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 13 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Réussir l'Insertion à Bron – RIB - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demanderai à Marc, Sonia, Fatih et Valérie de sortir.

C'est donc à Jacques CHAMPIER.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Il s'agit donc d'une subvention pour l'association RIB et avec approbation de la convention d'objectif.

Voilà, vous avez dans le tableau qui vous est présenté tout un ensemble de sommes qui correspondent à la fois au :

- fonctionnement,
- l'animation,
- la dynamique,
- réseau des médiateurs,
- Mobi-cité,
- Espace Nature à Terraillon,
- Développement durable Répar' à Bron.

Pour un total de 171 674 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, des subventions d'un montant maximal de 171 674 € à l'Association Réussir l'Insertion à Bron et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques.

Ça me fait penser qu'on vous a envoyé à toutes et tous, je crois hier ou avant-hier, les différents audits qui ont été faits l'année dernière. Si, si, ça a été envoyé. Ça a été envoyé à tout le monde, je crois, non ? À ceux qui avaient demandé.

Intervention de Mme VINCENT (administration)

Madame DURAND-MOREL, Madame BADIN, Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. le Maire

D'accord, donc Monsieur PENICAUD, Madame BADIN, Madame MOREL. Après voilà, s'il n'y a pas de communication entre vous, ça, c'est un autre sujet. Mais en tout cas, ça a bien été envoyé.

Des questions ? Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Non, non, mais on vous remercie de nous avoir envoyé ça que j'ai pu faire suivre, mais effectivement ça renvoie à la question que je posais tout à l'heure sur les tableaux. Il est important pour ces sujets-là que tout le Conseil Municipal ait les choses. C'est vrai que dans le flot d'informations, on peut manquer ça. Et si sur ce genre d'envois, qui sont des demandes formelles, qui sont faites par des élus en commission, encore une fois, il ne faut pas qu'on alimente le sentiment qu'il y aurait des élus à différentes vitesses, on va dire, dans ce Conseil. Je pense que ce serait important qu'on partage ce genre d'information. En plus, ça, c'est un élément quand même très stratégique, notamment pour RIB et on nous a déjà expliqué que l'une des modifications de la subvention et que nous avons parfaitement compris, notamment sur la dotation sur la ligne qui permet de faire l'animation des espaces emploi, avait été faite à la suite des conséquences de cet audit. Dans ce genre d'envoi, je me permets de parler au nom de tout le monde, c'est vraiment important et on vous demande de pouvoir bien envoyer à tous les conseillers municipaux, surtout quand c'est envoyé à deux jours du Conseil Municipal.

Je vous en remercie.

Intervention de M. le Maire

Ok.

D'autres interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : M. DUBIEF, Mme BOULARD, Mme GRANDSERRE, M. DEMIRAY

M. DUBIEF, Mme BOULARD, Mme GRANDSERRE, M. DEMIRAY regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 14 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Multi Services Développement Ateliers et Chantiers d'Insertion (MSD ACI) – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEURE : MME SONIA GRANDSERRE

Intervention de M. le Maire

Je demanderai à Nathalie BRAMET-REYNAUD uniquement de sortir.

Ce sera Sonia.

Intervention de Mme Sonia GRANDSERRE

Donc, comme tout à l'heure, la Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique et met à disposition des locaux ou des moyens de fonctionnement et d'équipements, aux associations qui opèrent sur son territoire, dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et des projets proposés.

Après instruction de la demande de subvention, au regard des critères d'attribution généraux définis dans le règlement d'attribution des subventions aux associations voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022, le montant de la subvention 2024 pour l'Association Multi Services Développement Ateliers et Chantiers d'Insertion (MSD ACI) est de 14 250 €.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- 50 % en février,
- le solde de 50 %, à partir d'octobre, après réception des pièces administratives et, le cas échéant, du bilan des actions.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 14 250 € à l'Association Multi Services Développement Ateliers et Chantiers d'Insertion tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Sonia.

Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prend pas part au vote : Mme BRAMET-REYNAUD

Mme BRAMET-REYNAUD regagne la salle.

DÉLIBÉRATION N° 15 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Office Municipal du Sport - Attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Intervention de M. le Maire

Soyez attentifs. Jacques, Linda, Tarik, Evelyne, Grégory et Marc, je vous demanderai de sortir.

Et donc ça sera à Pascal MIRALLES de porter la délibération.

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique aux associations, dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Il vous est proposé ainsi d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 € à l'association Office Municipal des Sports au titre de l'année 2024.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 2 500 € à l'Association Office Municipal des Sports tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Pascal.

Des questions ? Aucune.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : M. DUBIEF, M. CHAMPIER, Mme TABTE, M. EZ ZAJJARI, Mme BRUNET E., M. BRUNET, Mme KIRASSIAN, Mme LANSAQUE, M. BOUDEBIBAH

M. DUBIEF, M. CHAMPIER, Mme TABTE, M. EZ ZAJJARI, Mme BRUNET E., M. BRUNET regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 16 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Volley Bron @ Lyon Lumière - Attribution d'une subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Monsieur ANGOSTO quitte la salle.

Ce sera à Monsieur BRUNET de porter la délib, on vous attend.

Intervention de M. Gregory BRUNET

Donc délibération qui porte sur l'association Volley Bron Lyon Lumière, attribution d'une subvention pour l'année 2024.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 9 700 € à l'Association Volley Bron@Lyon Lumière tel que présenté ci-avant.

J'attire votre attention pour vous dire que la baisse de la subvention par rapport à l'année dernière est de moins de 4 %.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Et puis pour compléter aussi, Grégory, il y avait l'association du Volley-ball, il y avait un problème jusqu'à maintenant, c'est-à-dire que j'ai plus exactement les chiffres en tête, mais à peu près les 3/4 des adhérents, parce qu'en fait, c'est à la fois un club sur Lyon et sur Bron, les 3/4 des adhérents à peu près étaient des Lyonnais. Or jusqu'à l'an dernier, les 3/4 des subventions, c'était la Ville de Bron qui les donnait. Donc à un moment, on a alerté quand même la Ville de Lyon en lui demandant de prendre ses responsabilités. Et depuis l'an dernier, la Ville de Lyon commence à les prendre. Donc voilà. Donc c'est un travail encore une fois de partenariat et de coopération avec les présidents d'associations.

Y a-t-il des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prend pas part au vote : M. ANGOSTO

M. ANGOSTO regagne la salle.

DÉLIBÉRATION N° 17 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Tennis de Table - Attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Je demanderai à Tarik de sortir.

Grégory.

Intervention de M. Gregory BRUNET

Cette délibération porte sur l'association Bron Tennis de Table et donc pour l'attribution de la subvention 2024, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 3 200 € à l'Association Bron Tennis de Table tel que présenté ci-avant.

Et je félicite le club qui est monté en première division.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prend pas part au vote : M. EZ ZAJJARI

M. EZ ZAJJARI regagne la salle.

DÉLIBÉRATION N° 18 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Arc Club de Bron - Attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Je demande à Évelyne de sortir.

Toujours Grégory.

Intervention de M. Gregory BRUNET

Donc l'association Bron Arc Club que je me permets de féliciter parce que c'est l'un des 2 clubs qui nous a contactés pour nous demander de leur donner moins que l'année dernière. Donc voilà, c'est très positif de voir que les clubs comprennent l'objectif de la critérisation et qu'ils jouent le jeu à leur niveau.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 8 350 € à l'Association Arc Club de Bron tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prend pas part au vote : Mme BRUNET E.

Mme BRUNET E. regagne la salle.

DÉLIBÉRATION N° 19 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Réveil des Classes - L'INTERCLASSE - Attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demanderai à Jacqueline et à Monsieur ANGOSTO de sortir, s'il vous plaît.

Et donc Jacques CHAMPIER.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Voilà donc, il s'agit d'une subvention pour l'association le Réveil des Classes et je vais faire un peu comme mon camarade, Grégory BRUNET, je vais les féliciter pour leur dynamisme, parce qu'à chaque fois, c'est plus de 200 personnes dans les repas. C'est de très, très nombreux événements sur toute l'année.

Voilà donc je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 1 500 € à l'Association Réveil des Classes - L'INTERCLASSE tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques.

Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : Mme PALLUY, M. ANGOSTO

Mme PALLUY, M. ANGOSTO regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 20 :

VIE ASSOCIATIVE

Association du Fort de Bron - Attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Pascal et Christiane, s'il vous plaît.

Et donc ce sera toujours Jacques.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Bon, j'en profite pour adresser les mêmes félicitations à l'association du Fort de Bron. Tout le monde connaît son dynamisme et donc on vous propose de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 960 € à l'Association du Fort de Bron tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : M. MIRALLES-FOMINE, Mme RIVOIRE

Intervention de M. le Maire

En revanche, ce serait bien que Christiane revienne, parce que c'est elle qui... On s'adapte, on reviendra à la 21 après. On passe à la 22.

M. MIRALLES-FOMINE, Mme RIVOIRE regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 22 :

VIE ASSOCIATIVE

Association culturelle Bron Cumbernauld - Attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demanderai à Pascal de sortir. Allez, Pascal. Il fait son sport là.

Jacques.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Donc pour l'association Bron Cumbernauld, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 485 € à l'Association culturelle Bron Cumbernauld tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : M. MIRALLES-FOMINE, Mme KIRASSIAN

M. MIRALLES-FOMINE regagne la salle.

DÉLIBÉRATION N° 21 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands - Attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEURE : MME CHRISTIANE RIVOIRE

Intervention de M. le Maire

On revient à la n° 21 avec Christiane, concernant Bron-Grimma.

Je demanderai à Jacques de sortir avec Pascal et Jacqueline également.

Christiane, c'est à toi.

Intervention de Mme Christina RIVOIRE

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron, comme vous l'avez déjà entendu, apporte son soutien financier et logistique aux associations opérant sur son territoire, dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 485 € à l'Association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : M. MIRALLES-FOMINE, M. CHAMPIER, Mme PALLUY

M. MIRALLES-FOMINE, M. CHAMPIER, Mme PALLUY regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 23 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Atout Age - Attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Ça sera Grégory et je demanderai à Jacques de rester dehors.

Grégory, c'est à toi.

Intervention de M. Gregory BRUNET

Donc pour l'association Bron Atout Age, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 1 000 € à l'Association Bron Atout Age tel que présenté ci-avant.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci à toi.

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prend pas part au vote : M. CHAMPIER

M. CHAMPIER regagne la salle.

Intervention de M. le Maire

Chris, est-ce que tu peux éteindre ton micro ? Merci. Pour l'enregistrement.

DÉLIBÉRATION N° 24 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Le Souvenir Français - Attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Isabelle, Jacqueline, Stéphane et Christiane, je vous demanderai de sortir.

Et Jacques, c'est à toi.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2024 de 1 500 € à l'Association Le Souvenir Français tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques.

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : Mme DA SILVA, Mme RIVOIRE, Mme PALLUY, M. GENIN

Mme DA SILVA, Mme RIVOIRE, Mme PALLUY, M. GENIN regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 25 :

CULTURE

Structure culturelle du Centre Hospitalier la Ferme du Vinatier - Attribution de la subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Intervention de M. le Maire

Est-ce que vous pouvez leur dire de revenir s'il vous plaît ?

C'est à toi Pascal.

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

Structure culturelle du Centre Hospitalier Le Vinatier, la Ferme du Vinatier conçoit et met en œuvre le projet culturel de l'établissement.

Ses objectifs sont les suivants :

- favoriser l'accès à la culture pour tous,
- permettre la rencontre entre les différents publics,
- créer du lien entre les publics de la Ferme du Vinatier et ceux de ses partenaires, notamment beaucoup de partenaires de la Ville de Bron,
- contribuer à la dé-stigmatisation de la maladie mentale,
- favoriser l'ouverture de l'hôpital sur la cité.

De ce fait, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 960 € au Centre Hospitalier Le Vinatier – La Ferme du Vinatier au titre de l'année 2024.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** une subvention de 960 € à l'attention de la structure culturelle du Centre Hospitalier Le Vinatier - la Ferme du Vinatier pour l'année 2024.

Intervention de M. le Maire

Merci, Pascal.

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 26 :

CULTURE

Société Bron Cinéma - Attribution de subvention pour l'édition 2024 du festival Drôle d'endroits pour des rencontres

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Oui, donc il s'agit d'accorder une subvention à un évènement qui a eu lieu il n'y a pas tellement longtemps, le festival Drôle d'endroits pour des rencontres, une subvention de 5 000 € comme l'an dernier.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le versement d'une subvention de 5 000 € à la société Bron Cinéma pour accompagner l'édition 2024 du festival Drôle d'endroit pour des rencontres.

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Monsieur PENICAUD, Madame DURAND-MOREL.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, une remarque, un regret, même si nous voterons bien entendu favorablement cette subvention. On est ravi d'ailleurs que ce festival perdure et nous avons déjà eu l'occasion de remercier l'exécutif pour cet effort.

En revanche, un engagement qui avait été pris, tant par le prestataire auprès des élus locaux en CCSPL que par votre exécutif, et je sais que vous êtes engagés dessus, et je ne doute pas que, on va dire, ce manquement ne sera que celui d'une année. Mais dans le programme de cette édition, le Ciné Différence n'a pas été maintenu. Il n'y a pas eu de session du Ciné Différence permettant d'accéder à des personnes en situation de handicap à un temps particulier, d'accéder à ce festival. C'était quelque chose auquel nous étions unanimement, je crois, tous attachés et je crois que c'est important que nous puissions réaffirmer que cet engagement, que cette action de Ciné Différence soit maintenue dans les prochaines années, puisse être réaffirmé ce soir. En tout cas, nous le souhaitons et nous vous y encourageons.

Nous vous remercions.

Intervention de M. le Maire

Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le budget des Alizés que vous nous demandez d'approuver, on nage en plein brouillard.

Intervention de M. le Maire

Là, ce n'est pas le budget des Alizés, c'est la subvention, Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

C'est bien la 26 ?

Intervention de M. le Maire

Oui, ce n'est pas le budget du cinéma.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Oui, c'est la subvention, pardon. Oui, oui, excusez-moi.

Comme l'a souligné mon collègue, malgré la DSP, c'est encore la Ville de Bron qui prend les risques financiers.

Premièrement, nul n'ignorait la présence de ce festival et nous aurions dû voter les 5 000 € en amont, en décembre, lors du dernier Conseil Municipal. C'est difficile de délibérer postérieurement.

Par ailleurs, ce festival a été amputé d'un jour et un jour, ça compte en moins par rapport à l'histoire du festival et nous devons pourtant ajouter 5 000 € supplémentaires, comme en 2023.

Je rappelle que le délégataire, selon la convention, devait organiser seul la 32^e édition, ce qui n'est pas le cas.

Si on reprend à la convention modifiée, c'est bien compliqué.

Alors là, on n'est plus dans la gestion d'une DSP, hein ? Non, ça porte un autre nom, c'est un don d'argent public à une entreprise privée, dont les contours nous semblent vaseux.

Vous nous disiez que ça restait exceptionnel, mais jusqu'à quand ? Déontologiquement, cela nous dérange car nous pensions benoîtement que vous alliez dépenser moins d'argent public. Vous savez, celui que, consciencieusement, nous avons amassé en restant prudents naguère.

Nous pensions que cette délégation de service public allait vraisemblablement le permettre. Force est de constater que non.

Donc nous sommes quand même dans l'embarras concernant ce rajout et nous voterons contre.

Intervention de M. le Maire

Pascal.

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Oui, donc on ne va pas répéter ce qu'on dit à chaque Conseil. La subvention au titre de la DSP de 146 000 € reste toujours identique. Là, il s'agit du festival Drôle d'endroits pour des rencontres qui n'était pas spécifiquement prévu dans la DSP.

Et d'ailleurs, je crois que la dernière année où il n'y avait pas eu de subvention, on avait donné une subvention exceptionnelle aux Amis du cinéma pour pouvoir organiser également Drôle d'endroits pour des rencontres.

Donc en fait, c'est resté comme ça. Ça fait 3 ans. La première année, c'est les Amis du cinéma, les 2 années suivantes, ça fait 3 ans qu'on finance à part le festival Drôle d'endroit pour des rencontres.

Après, il n'y a pas d'obligation spécifique à continuer.

Tout à l'heure, Monsieur PENICAUD disait qu'il y avait la suppression du Ciné Différence. Il y en a bien d'autres qui ont été maintenus. Je ne vous refais pas la liste, comme Ciné-Club Chinois, Collection, Relax, Cinéma Travail social... la liste est longue. Il y a beaucoup de soirées, de festivals qui sont maintenus. Après ils en créeront d'autres sans doute. Alors peut-être que celui-là est abandonné, d'autres seront créés.

Donc je pense qu'ils sont très dynamiques et j'en ai pour preuve les derniers chiffres des entrées du cinéma. Je crois que sur le dernier trimestre, on est à presque 16 000 entrées, ce qui nous place aux alentours des 60 000. Il faut remonter à 3 ans pour trouver un nombre d'entrées comme ça, plus de 3 ans. Donc c'est un vrai dynamisme qui s'installe là-bas dans ce cinéma et je pense qu'on a bien fait de passer par cette solution parce qu'on sent vraiment... Et puis bon, je ne sais pas si vous y êtes allés récemment, mais les équipes qui sont là-bas sont vraiment très motivées pour faire avancer cette structure de la meilleure façon possible.

Intervention de M. le Maire

Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Oui, merci Monsieur le Maire. Donc effectivement c'est une structure qui fonctionne et qui coûte moins cher, puisque avant on donnait 240 000 €. Maintenant, on donne 146 donc on gagne 100 000 € d'argent public. Donc à un moment, faut arrêter de répéter toujours les mêmes choses. On donne moins qu'avant avec un résultat qui est supérieur, parce que ça répond à une meilleure demande du public, parce que c'est mieux gérer également. Voilà, c'est aussi simple que ça. Et puis on répondra aux autres points tout à l'heure au moment du budget.

Intervention de M. le Maire

Bien, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? D'accord, donc le groupe socialiste vote contre l'attribution d'une subvention dans le domaine culturel. Eh bien, on s'en souviendra. On va mettre ça sur le compte, Madame DURAND-MOREL, sur le fait que vous ne connaissez pas très, très bien ce dossier, je pense.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL, M. MAZANA

Intervention de M. le Maire

Alors on va revenir au budget. Donc, on en a fini sur la partie subvention où finalement la quasi-totalité des subventions a été votée à l'unanimité, comme quoi ce qu'on propose finalement, ça plaît aussi à l'opposition, et on revient donc là sur la partie budget avec la délibération n° 4.

DÉLIBÉRATION N° 4 :

FINANCES

Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous,

Donc c'est une délibération traditionnelle et obligatoire.

Le seul point important, sans être plus long, c'est que les taux d'imposition de la Ville de Bron n'évoluent pas. Donc il n'y a pas d'augmentation des taux communaux à Bron pour l'année 2024.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **RETENIR** pour l'année 2024 les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	21,34 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32,21 %

Intervention de M. le Maire

Merci Marc.

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 5 :

FINANCES

Budget principal - Budget primitif pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci.

Du coup, ça va être un petit peu plus long puisque là, il s'agit de présenter le travail d'une équipe, le travail des services. C'est un travail qu'on a fait ensemble, en transversalité, qui se prépare sur plusieurs mois.

Alors ce budget 2024, il a un petit goût particulier, puisqu'il permet de finaliser une très grande partie des engagements pris devant les Brondillants en 2020. Mais il initie également l'ambition qui va emmener la Ville à des horizons plus lointains que notre mandat, c'est-à-dire l'horizon 2030-2035, et je pense notamment au projet de l'ANRU Parilly.

Je suis désolé, c'est pas très lisible. J'espère qu'au fond, vous voyez.

Intervention de M. le Maire

Est-ce qu'on peut éteindre la salle ?

Intervention de M. Marc DUBIEF

C'est parfait. Bon, c'est plus intime comme ça. Moi, je vois bien.

Du coup, oui, je disais que c'était un budget un peu charnière dans le sens où il nous permettait de tenir les ambitions prises en 2020 auprès des Brondillants d'une part, et puis il nous emmène également à l'horizon plus lointain de 2035, et je pense notamment à l'ANRU Parilly. C'est un budget qui vise à améliorer le quotidien dès maintenant et donc à préparer la Ville à un horizon plus lointain. Ce budget consacre les ambitions clés qu'on rappelle à chaque budget qui sont celles de cette équipe : l'éducation, la sécurité, la santé, l'animation, l'environnement.

Alors je vais faire un petit rappel contextuel sur ce budget 2024 que j'ai nommé comme étant un budget d'engagement, et d'abord rappeler ce qu'on s'était dit au moment du rapport d'orientation budgétaire. La hausse naturelle du budget de la Ville de Bron, si rien ne se passait, c'était 3 millions d'euros de dépenses en plus. La hausse avec les efforts d'économie qui ont été entrepris par l'ensemble des collègues ici présents et les services, je les en remercie, n'est que de 1,5 million d'euros, c'est-à-dire qu'on a trouvé 1,5 million d'euros de rationalisation de dépenses ou de report. L'ambition, c'était bien ça pour tenir notre capacité à investir.

Alors, le principal point, et je pense que c'est important que tout le monde l'ait en tête, qui impacte notre budget, c'est la hausse de la masse salariale du fait des décisions de l'État. L'État a notre chéquier et nous on paye. L'idée, ce n'est pas de dire : « C'est bien, c'est mal », c'est juste qu'on n'a pas la main sur cette dépense et qu'elle n'est pas prévue. Par exemple, on ne peut pas exclure qu'au mois d'août prochain, l'État dise : « J'augmente le point de la fonction publique », mais à l'heure où je vous parle rien ne nous dit que ça sera le cas, mais ça peut être le cas. Premier point.

Deuxième point, l'électricité. Ça a été évoqué lors des échanges tout à l'heure, on a une augmentation d'un million d'euros, qui est colossale, sur le poste électricité. Globalement, le budget de la Ville double tout simplement.

Et puis, une inflation tendancielle qui impacte à hauteur de 600 000 € les dépenses de la Ville.

Et puis effectivement l'argent est plus cher, on en reparlera tout à l'heure. Les intérêts de la dette également pèsent plus lourd. Et puis on s'endette plus aussi. On en reparlera tout à l'heure à hauteur de 260 000 €.

Ça, c'était au ROB et puis maintenant, il s'est passé un certain nombre de choses aussi, et notamment la taxe sur le gaz et l'électricité, avec une augmentation, Madame DURAND-MOREL en a parlé tout à l'heure, de 10 % sur l'électricité et de 5,5 % sur le gaz. Eh bien, la Ville de Bron sera concernée, comme l'ensemble des citoyens, puisqu'il n'y a pas de bouclier tarifaire pour les collectivités. Et du coup, ça a un impact de 200 000 € supplémentaires de dépenses pour la Ville de Bron. On remercie l'État. Alors, c'est une taxation purement fiscale. C'est vraiment une fiscalité, ça va directement au budget de l'État, ça ne finance pas les ENR ou autre chose. C'est quelque chose qui va venir financer le déficit de l'État. Donc c'est bien une taxe sur le dos des Français et donc des collectivités territoriales.

Et puis, enfin, l'État continue d'utiliser le chéquier des collectivités locales avec des politiques publiques qui sont probablement vertueuses en accordant des remises non compensées sur notre dernière recette en propre, c'est-à-dire la taxe foncière, notamment pour les logements qui feraient l'objet d'une réhabilitation lourde permettant de générer des économies d'énergie, que ce soient des logements particuliers ou de bailleurs sociaux.

Donc c'est un contexte compliqué pour une ville qui est une ville en développement. Je citerai le campus Porte des Alpes, La Clairière, l'ANRU Terrailon qui se termine, l'ANRU Parilly qui se lance. Ça fait quand même beaucoup de choses pour une ville de taille moyenne et malheureusement, l'aide métropolitaine sur une ville en développement, elle est stable. Du coup, elle baisse relativement puisqu'il y a de l'inflation.

Et je voulais juste citer un exemple. Par exemple, sur le campus Porte des Alpes, l'investissement de la Ville sur la place dite "agrafe" sera quasiment d'un demi-million d'euros devant lesquels on n'aura aucune recette. Donc ça, c'est vraiment quelque chose qui doit faire l'objet d'un débat politique et public pour les prochaines élections. Comment accompagner les villes comme Bron qui sont en développement ? Et comment la Métropole peut les accompagner ? Même si effectivement, on est très satisfait, et je crois que ça a été voté récemment, du soutien sur le beau projet de la Place de la Liberté, qui est cher à René qui est absent. Mais ça ne fait pas tout, il faut également accompagner les villes sur la croissance à laquelle elles ont affaire.

Alors donc les taux d'impôts locaux n'augmenteront pas à Bron. C'est ça respecter les Brondillants. Et en même temps, la sécurité, Isabelle, s'améliore.

La qualité de vie aussi, Monsieur le Maire, puisque nous sommes la 147^e ville où il fait bon vivre en France. On rentre donc dans le classement en progression. Bref, Bron, c'est un petit peu différent de Lyon, mais je ne veux pas faire de politique politicienne. Nous avons donc fait un choix responsable en gestionnaire de ne pas augmenter les impôts.

Alors il y a des conséquences, c'est vrai, il y a des renoncements, il y a des efforts, vous le savez tous, chers collègues, dans vos délégations, des efforts partagés. Une partie d'ailleurs des services proposés par la Ville sera indexée sur l'inflation avec toujours une prise en charge municipale qui est maintenue à 70 %. Donc la répartition de l'effort reste la même, en fait. C'est ça aussi une gestion moderne et juste pour un budget engagé pour l'avenir.

Alors je vais parler investissement maintenant avec un record, on va engager 20,6 millions de crédits nouveaux en 2024. Vous avez un petit graphique qui, je pense, est assez explicite. Avec donc depuis 2019 : 8,6 millions en 2019, 20,6 en 2024. Alors, ce sont des investissements qui pour certains engagent la Ville au-delà du mandat, parce qu'on a une vision à court terme, le quotidien, et à long terme, le développement de la Ville. J'en ai déjà parlé.

Alors, je ne sais pas si ça va marcher, mais qu'on ne nous fasse pas le coup de la dette : « Ils endettent la Ville, les monstres ». Alors je veux juste vous dire que la dette est déjà là, en fait. Elle est déjà là. Elle est dans nos bâtiments qui sont sous-entretenus depuis 20 ans. Elle est déjà là dans les équipements qui n'ont pas été construits en temps et en heure et qui donc manquent à la Ville, à cette ville en croissance. Je rappelle juste qu'on a quand même construit un quartier avec 1 000 logements sans école. On construit un village avec 2 500 personnes sans école. Alors que c'est juste hallucinant, excusez-moi. Du coup, ça oblige à faire un certain nombre d'artifices, et notamment la création de l'école des Genêts, puisqu'on n'avait pas trouvé de solution à l'intérieur de la ZAC de La Clairière.

Donc pour conclure, ce retard sur l'investissement, il a un coût. D'abord, on va payer nos travaux entre 20 et 30 % plus cher, et puis on va payer notre argent aussi beaucoup plus cher, puisqu'avant l'argent était quasiment gratuit, on empruntait à 1-1,5 %, maintenant, on emprunte plutôt à 2,5-3-4 et donc c'est beaucoup plus cher sur la durée pour la collectivité. Donc ce retard à un double coût. Donc s'il vous plaît, ne nous faites pas le coup de la dette. On a une gestion rigoureuse et on fait ce qu'on a à faire dans les temps. C'est des projets d'avenir et donc c'est une bonne chose de s'endetter pour l'avenir, notamment en maintenant l'autofinancement, d'où effectivement la rigueur qui a été mise en place sur ce budget prévisionnel.

Alors je vais vous parler juste des gros volumes d'investissement, avec les gros paquets :

- l'éducation, Tarik, c'est plus de 50 %, avec 11,7 millions de ces 20,6 millions,
- la sécurité avec 2,7 millions.

Je le rappelle à chaque budget, on marche sur 2 jambes à Bron : sécurité, éducation anticipation. Qu'on ne nous fasse pas le coup également du tout sécuritaire, parce que ce n'est pas vrai, c'est démenti par les chiffres.

Également, et ça, je tiens à le souligner, la montée en puissance du budget environnement et cadre de vie. J'en parlerai un peu plus tard dans le détail avec 2,25 millions d'euros.

Et puis l'investissement pour le maintien du service public, c'est des investissements qui sont liés à la Ville en direct, comme les nouveaux locaux de la DSIT qui coûteront 500 000 €, le renouvellement de l'informatique, l'accessibilité de la Maison des Sociétés. Juste pour illustrer ce qu'il y a dans ce gros paquet de 2,5 millions.

Du coup, on commencera également, comme je le disais tout à l'heure, à financer l'ANRU Parilly avec quasiment, sur le renouvellement urbain, pas loin d'un million d'euros, donc une lourde charge pour la Ville.

Donc vous voyez le projet de mandat, il est cohérent, il est constant. On sait où on va sur nos piliers que je citais tout à l'heure. Et puis malgré la contrainte, on maintient le cap et donc je vais détailler chaque grande orientation et je commence par l'éducation.

Donc, 11,7 millions d'euros pour notre jeunesse. C'est le principal de l'investissement. 6 millions iront au futur groupe scolaire Élisabeth et Robert BADINTER aux Genêts. Un projet qui va objectivement marquer le quartier. Ce sera un projet écologique, innovant, quasiment autosuffisant en énergie, puisqu'il y aura du photovoltaïque et puis également une pompe à chaleur air eau. Ce sera vraiment un beau projet, Evelyne, qui va vraiment marquer le quartier.

Et puis également les écoles Jean Moulin et puis Pierre Cot qui sont la fin finalement du projet de renouvellement urbain à Terraillon, avec également donc 3,7 millions pour ces 2 équipements.

Et puis enfin, suite au diagnostic qui a été fait, Hervé, tu en es à l'initiative, du diagnostic énergétique de l'ensemble de nos bâtiments, les deux bâtiments les plus énergivores, donc l'école La Garenne et l'école Jean Jaurès, feront l'objet d'une étude pour envisager des travaux d'optimisation de nos dépenses d'énergie. Et donc c'est bon pour l'environnement, et puis ce sera bon également pour les finances de la Ville.

Alors l'éducation aussi, je tiens à les saluer, c'est près de 200 agents, un tiers de l'effectif de la Ville, qui au quotidien permettent le fonctionnement de nos écoles. C'est la plus grande partie de la masse salariale de la Ville et on continuera à améliorer leurs conditions de travail. Je pense notamment à une belle innovation, qui est la charte Ville/Éducation Nationale qui est déployée cette année. Également d'une manière un peu transversale, seront également travaillé dans les écoles, la question du temps des écrans, la question de l'alimentation, de la santé également seront relayés au cœur des établissements, voilà le travail en transversalité.

Montée en puissance également de la Cité éducative qui sera partenaire de nombreux projets, d'orchestre à l'école, encore de Démon.

Et puis un petit mot pour le périscolaire. On a su rendre les emplois attractifs, pérenniser nos effectifs, ce qui permet d'améliorer la qualité des temps périscolaires, avec des temps sportifs, de l'intergénérationnel notamment. Vous voyez, ça bouge également. Et ça, c'étaient aussi des décisions qui ont été prises par notre exécutif.

Et puis Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, une nouveauté, un lieu ressource pour la jeunesse, qui sera installé à côté du cinéma, qui permettra de flécher les jeunes sur leur orientation, de les aider sur le fait de passer le BAFA, sur les emplois Ville Vie Vacances, les aides au permis, etc.

Donc vous voyez, l'éducation est une priorité dans nos comptes. C'est une priorité dans les faits, surtout une priorité d'équipe, puisque ça mobilise l'ensemble des collèges, que ce soit la santé, la famille, la petite enfance.

Un petit mot sur la sécurité maintenant. Donc, on va lancer les travaux du poste de police, avec le soutien de la Région qui va nous aider très significativement sur ce bâtiment. Je rappelle que ce bâtiment, ce n'est pas que le poste de police. Il abritera également les locaux de la DSIT qui nous permettront de résorber une prise à bail plutôt coûteuse.

S'agissant de la vidéoprotection, aujourd'hui, l'investissement, il est plutôt marginal puisque l'essentiel a été fait sur les premières années de mandat. Très peu de caméras seront posées, juste pour compléter le dispositif.

Et puis, il y aura beaucoup d'actions de sensibilisation des citoyens dans les différents quartiers, puisqu'on est tous acteurs de notre sécurité, et des actions de proximité de la part de notre police.

Je le rappelle encore une fois pour pas qu'on ait de mauvais procès, la sécurité, ce n'est pas une fin en soi, c'est la condition indispensable, Monsieur le Maire le rappelle régulièrement. C'est la condition indispensable à la réalisation des activités, c'est la condition indispensable au commerce, à la vie associative, aux événements sportifs, aux animations. Pascal également.

Donc, voilà pour la sécurité. 2,7 millions d'investissement et le maintien des effectifs puisqu'aujourd'hui, l'ensemble des postes de policiers municipaux, les 27 ou 28 postes, sont pourvus, à l'exception d'un. Donc l'effectif a bien été triplé depuis mars 2020.

Cadre de vie, maintenant. C'est un point sur lequel je voudrais insister, je vais essayer de ne pas être trop long néanmoins.

Il y a bien une accélération dans ce domaine : 2,3 millions. Alors, 3. J'aimerais bien que vous reteniez ce chiffre. Nous allons créer 3 espaces végétalisés au cœur de la Ville, le parvis de la Halle Marcel Sultana, le square de la salle d'escrime, et enfin, le square Perrin qui, pour les anciens, parlera. C'est un terrain qui avait été donné à la Ville, mais pour lequel on devait faire une valorisation, et donc ça va être une valorisation, c'étaient des anciennes serres en fait, et qui vont devenir un jardin pédagogique au cœur de ville, un jardin pédagogique avec la transmission de ce terrain qui va continuer d'être traité comme son donateur le souhaitait et puis sans oublier, Jacqueline, un petit mot sur la végétalisation de l'entrée du cimetière qui sera faite aussi cette année, et puis le développement des jardins de rue.

Aussi, un point important, notre plan de production photovoltaïque se concrétise en 2024. On va être directement producteur d'électricité, et non pas seulement mettre à disposition nos toits à des investisseurs. C'est plus pertinent pour la Ville, avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur la Mairie, sur l'école des Genêts, sur la crèche Elise Deroche.

Et il y a encore d'autres projets qui sont en réflexion.

Et je l'ai dit tout à l'heure, notre patrimoine est vieux. On fera donc des études sur les écoles Jean Jaurès et La Garenne.

Et puis, il y aurait également d'autres réalisations sur cette année 2024, un réseau des copropriétés, notamment pour parler économies d'énergie. Un plan où, Marion, on sera pionnier je crois, de marchabilité, pour améliorer effectivement la circulation piétonne dans notre ville et la faciliter. L'amélioration de la rue Colomb. Et puis c'est peut-être un détail, mais pas forcément, ça montre la cohérence de notre équipe, mais il y aura également un cycle de travail sur l'impact de l'environnement, de la qualité de l'air, notamment sur notre santé, qui sera lancé par Martine CHAREYRE.

Et puis enfin, afin d'accompagner les Brondillants sur la sensibilisation, comme on avait pu le faire finalement sur les moustiques, il y aura un dispositif qui permettra de subventionner des récupérateurs d'eau pour sensibiliser effectivement la population à ce sujet.

Et bien sûr, on continuera à rajeunir le parc auto de la Ville. De mémoire, je crois que quand on est arrivés, il avait 20 ans de moyenne d'âge, ce qui veut dire qu'il était quand même un petit peu polluant, un petit peu usé. C'est aussi l'outil de travail des agents de la Ville. Donc c'est une très bonne chose que de continuer à investir. On mettra 800 000 euros.

Et puis effectivement, on continuera la plantation d'arbres, l'objectif de 10 000 arbres plantés sur le mandat sera tenu.

J'ai été un peu long sur cette partie, mais elle me tient à cœur. Énergie, nature, santé, transport, sensibilisation des Brondillants aux ressources en eau. L'action est multiple, elle est pragmatique également, elle responsabilise les habitants. À chacun son écologique, en deux mots, la nôtre est tout simplement pragmatique.

Et donc justement, en termes de pragmatisme, je ne sais pas si vous voyez bien, le petit graphique. Je vais aller très vite, c'est le passage à la LED dans la Ville. Vous avez de 2014 à 2021, ce sont les petites barres. Et puis 2022, 2023, 2024. Pour être très concret, on aura remplacé sur la période 21-24, 5 fois plus de LED que par rapport à la période précédente. Voilà, c'est juste pour matérialiser. Donc la LED, c'est quoi ? Ça permet de faire des économies d'électricité de 30 à 70 % selon les réglages, tout en maintenant l'éclairage public. Donc là encore, c'est bon pour la tirelire, c'est bon pour l'environnement, c'est pragmatique.

Et je passe à la petite enfance, parce que je ne veux pas vous perdre. C'est important, même si Linda n'est pas là, la petite enfance. Sur la petite enfance donc, la crèche de Élise Deroche, ça sera un projet à 1,8 millions d'euros. C'est la deuxième crèche de ce mandat, qui permettra de maintenir et d'augmenter l'offre. Il y aura également des travaux de rénovation à la crèche Louise Michel avec la création d'une salle de repos pour les agents, la réfection d'un hall d'entrée et d'une section comme chaque année.

Et puis surtout, sur la partie masse salariale, il y a un budget qui est maintenu pour le remplacement des agents, ce qui permettra de ne pas geler de lits quand il y aura des absences et donc d'offrir un meilleur service aux Brondillants qui l'utilisent.

Et puis enfin, une petite nouveauté : déploiement d'une plateforme pour la réservation des places occasionnelles. Là aussi, c'est simple, c'est pragmatique, c'est moderne. Ça permettra effectivement, quand il y a des places qui se libèrent, à des parents de bénéficier de réservations spots en fait.

La santé, c'est qu'on crée aussi à Bron avec le pôle médical Pergaud. Il y aura des infirmières, des kinés, des orthophonistes, un orthoptiste, des médecins généralistes, normalement, Martine, le 1^{er} juin, c'est ça ?

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

C'est ça.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Et puis il y a également Handibron, Octobre rose, les séquences hygiène de vie, sommeil, alimentation. J'en ai parlé tout à l'heure, l'impact de l'environnement sur la santé, les accidents domestiques. Tout ça, ce sont des actions municipales extrêmement pragmatiques et tournées vers la sensibilisation.

Et peut-être un point. C'est bon de le dire, il y aura plus de praticiens médicaux à Bron en 2024 qu'en 2019, donc l'action publique a de l'effet quand elle est faite avec bon sens.

Et puis également, Valérie, la mutuelle communale qui permet d'améliorer l'accès aux soins du plus grand nombre. C'est un partenariat gagnant/gagnant. Là aussi, c'est moderne.

La subvention d'équilibre du CCAS, Madame BOULARD en parlera tout à l'heure, est également revalorisée pour accompagner les nouveaux projets seniors, petite enfance ou sociaux.

Et Grégory, je ne t'oublie pas, le sport, ça rend fort ! Et c'est bon pour la santé surtout. Non mais je savais que j'allais vous perdre, donc j'avais prévu... Pascal a fait du sport, c'était un Conseil Municipal sportif.

Et donc on a parlé déjà du soutien au monde associatif et des événements.

Le synthétique du terrain Dubœuf sera refait cette année. Il y aura aussi un gros entretien au centre nautique. Les vestiaires attendus, très attendus du stade Léo Lagrange, c'est 60 000 €. Et puis on préparera également les investissements 2025 avec quelques installations intéressantes.

Je passe à la partie animation, culture, vie associative.

Le Fort de Bron, on continue les investissements. C'est un ouvrage qui demande beaucoup de travaux, et tout le temps. 250 000 €. On va faire du relamping. Donc passage à LED aussi, traitement des eaux, et puis se préparer à accueillir l'activité d'accrobranche notamment.

Les animations culturelles continuent, ce sont des succès populaires, ça permet de créer du lien, de dire du bien et de parler en bien de notre Ville. Il y aura malgré tout quelques aménagements pour prendre en compte les difficultés financières de la Ville, j'en ai parlé, notamment liées à notre facture d'électricité.

Le soutien au monde associatif reste massif malgré, et c'est une réalité, un ajustement des subventions à la baisse. On maintiendra les bons associatifs. Je rappelle que les bons associatifs ont pour objectif de fidéliser et de permettre de fidéliser les adhérents d'une association. Et c'est ça, c'est d'adhésions que les associations doivent vivre, et non pas de subventions. Et donc là aussi, on apprend à pêcher plutôt que de donner du poisson.

C'est une situation d'Albert qui est absent. Je me permets de le valoriser.

Donc, 5,2 millions d'euros. C'est le 3^{ème} budget de la Ville.

Et pour les structures qui bénéficient de locaux municipaux, on les appelle en résidence, maisons de quartier, centres sociaux, MJC, si l'aide en numéraire baisse, elle est globalement maintenue du fait des coûts de l'énergie.

Juste un petit exemple. Par exemple, Pôle en Scènes voit sa subvention baisser de 26 000 €, et en énergie, elle va nous coûter 57 000 €. Du coup, la subvention, l'aide globale numéraire et fluide, augmente de 4 % pour Pôle en Scènes.

Et donc, je l'avais déjà dit, mais on publiera dans le compte administratif 2023 cette valorisation de l'effort en nature de la collectivité. C'était aussi un engagement de transparence qu'on avait pris.

Et puis un dernier point sur ce sujet, donc ces associations en résidence, on va les challenger pour qu'elles fassent des économies d'énergie, tout comme on l'a fait, Pierre-Henri, pour les services de la Ville. Elles pourront bénéficier d'une subvention complémentaire si elles réalisent des économies. Là aussi, c'est du gagnant-gagnant, c'est bon pour la tirelire, c'est bon pour la planète.

Et puis, je voulais juste dire en rebond des échanges tout à l'heure, j'ai regardé un peu l'engagement de la Ville pour le monde associatif depuis, hors subvention au CCAS, depuis que nous sommes élus, depuis 2020, c'est quand même 23,5 millions qui sont allés au monde associatif. Donc je ne pense pas qu'on puisse parler de désengagement de cette équipe vis-à-vis du monde associatif qui fait un travail extraordinaire sur cette Ville.

Alors, c'est notre 3^{ème} budget, même si c'est la 4^{ème} année de mandat, c'est le 3^{ème} budget. Je n'ai pas détaillé toutes les actions, j'ai déjà été trop long et je m'en excuse, notamment autour du numérique, de l'insertion, de l'attractivité économique ou commerciale. Nathalie, je suis désolé, j'ai essayé de faire rapide, c'était déjà trop long.

Je veux juste vous dire que c'est un budget ambitieux, malgré de fortes contraintes. 20,6 millions d'investissement, c'est colossal, c'est du jamais vu à Bron et c'est un effort énorme pour la collectivité, mais qui accompagne son développement. C'est un budget réaliste, c'est un budget moderne. Je crois que j'ai dû le dire au moins 10 fois pendant cette présentation. Et surtout, c'est un budget utile pour les habitants. Et je pense, c'est important de le rappeler, c'est extrêmement concret ce qui est fait. On agit pour améliorer le quotidien des Bronillants.

C'est aussi un budget de constance. J'ai parlé du maintien de nos grandes orientations. C'est un budget d'engagement pour l'éducation, la sécurité, l'environnement, la santé, l'animation de la Ville, le commerce ou encore l'insertion, on en a parlé tout à l'heure pendant nos discussions.

Et c'est un budget d'avenir puisqu'il esquisse déjà des réalisations à l'horizon 2030. C'est la concrétisation d'une ambition, celle de Monsieur le Maire.

Réveiller la belle endormie, et le public peut-être, je ne sais pas.

J'en ai fini, et du coup je vais lire la formule magique avant les échanges.

Je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget principal primitif 2024 et ses annexes tels qu'ils vous sont présentés,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter le budget voté et à accomplir les actes nécessaires à son exécution,
- **DÉLÉGUER** à Monsieur le Maire, en application de l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, c'est une conséquence du passage à la M57.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Marc. Bravo pour cette présentation.

Est-ce qu'on peut rallumer ? C'est vrai qu'on était bien dans cette ambiance intimiste, tamisée.

Donc, les interventions, il y a Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Madame Claire DURAND-MOREL

C'est juste une information, Monsieur le Maire, ce n'est pas une intervention, pour dire que j'ai pris le pouvoir de Monsieur THIBAUT.

Intervention de Monsieur le Maire

Donc, y a-t-il des questions ?

Madame MOREL, Monsieur COURT, Monsieur PENICAUD.

Cinq minutes.

Madame MOREL.

Intervention de Madame Lucile MOREL

Mesdames, Messieurs,

Nous soulèverons deux points majeurs au cours de cette intervention, qui complètent ceux relatifs au rapport d'orientation budgétaire de mi-décembre.

Tout d'abord, concernant la mise en accessibilité des bâtiments communaux, nous avons demandé un état des lieux des établissements recevant du public en commission la semaine dernière, après l'avoir déjà fait au moment du ROB. Nous n'avons rien obtenu. Opacité totale sur l'état des lieux des travaux concernant cette obligation légale.

Communiquer autour du handicap, c'est très bien, vous le faites à merveille depuis votre élection. En revanche, permettre aux personnes handicapées, aux parents avec poussette ou aux blessés passagers en béquilles d'accéder aux espaces publics, c'est un travail plus contraignant et de long terme.

Un plan d'accessibilité avait été prévu pour étaler les travaux, qui sont coûteux et souvent massifs, en priorisant les actions. Qu'en est-il ? La question vous a déjà été posée et c'est silence radio en retour.

Enfin, deuxième point concernant cette intervention. Il nous semblait important d'évoquer la situation financière de la commune. Vous passez votre temps à cacher l'endettement massif de la commune par le fait de proclamer que vous n'augmentez pas les impôts. Mais qu'est-ce que c'est que l'impôt ? Ou devrais-je dire, qu'est-ce que c'est que le consentement à l'impôt ? Puisque c'est ça, dont on parle en général. En fait, il s'agit tout simplement de la base du fonctionnement de notre société. Sans impôt, pas de service public. Sans impôt, pas de fonctionnaires. Sans impôt, pas d'école. Sans impôt, pas de police. Sans impôt, pas de système de santé accessible. Sans impôt, pas de justice. Sans impôt, pas de système de solidarité ou de partage des richesses. Sans impôt, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, vous ne seriez sans doute pas là, ou vous ne pourriez pas faire grand-chose.

Nous avons d'ailleurs toujours dénoncé la suppression de la taxe d'habitation faite par le président Macron. Elle coupe les communes de recettes ajustables et directes. Elle entraîne souvent une augmentation du coût des services pour les habitants et elle prive les citoyens d'un lien important avec leurs communes et leurs élus.

Alors oui, augmenter les impôts, ce n'est pas populaire. Et non, ce n'est pas simple, contrairement à ce que vous avez dit au moment du ROB.

Rabâcher qu'on ne les augmente pas, ça, c'est de la comm' toute cuite et facile. Mais endetter la commune, c'est plus insidieux, c'est moins visible à court terme et moins palpable pour la population.

C'est également laisser un héritage à vos successeurs qui entravera les marges de manœuvre.

Et lorsqu'on endette la Ville et qu'en plus on augmente le coût des services (périscolaire, piscine, extrascolaire, tarifs des concessions, etc.) tout en diminuant les subsides des associations, là c'est le jackpot.

Nous revenons sur la fuite en avant déjà dénoncée lors du ROB. Une petite parenthèse, Monsieur l'Adjoint, concernant l'école pas prévue sur la Zac de la Clairière. Nous avons prévu de faire l'école des Genêts, ce que vous avez finalement fait après un an de retard ou de réflexion. Vous l'appelez comme vous voulez. Donc, l'augmentation du coût des travaux prévus initialement, elle n'est imputable qu'à vous.

Nous profitons des quelques minutes de parole qui nous restent avant d'être coupés, on ne va pas dépasser, pour remercier à nouveau l'ensemble du personnel municipal et saluer leur engagement pour l'intérêt public et celui des Brondillants et des Brondillantes.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame MOREL. Sans impôt, nous avons lancé la rénovation urbaine de Parilly pour un montant de 330 millions d'euros hors taxes avec l'État et la Métropole. Sans augmentation d'impôt, nous allons créer une nouvelle école au quartier des Genêts. Sans augmentation d'impôt, nous allons agrandir, c'est en cours, un certain nombre d'écoles, notamment Pierre Cot et Jean Moulin. Sans augmentation d'impôt, nous aurons permis à la fin du mandat l'implantation de trois maisons de santé, dont une en direct, qu'on va inaugurer au mois de juin à Terrailon. Sans augmentation d'impôt, nous avons déjà passé le nombre de caméras de 35 à quasiment 300, avec augmentation des effectifs de police, une nouvelle brigade motorisée, une brigade canine notamment. Sans augmentation d'impôt, nous allons lancer la rénovation et le réaménagement de la place de la liberté. Sans augmentation d'impôt, nous allons également aussi lancer la rénovation de la place Jean Moulin. Sans augmentation d'impôt, nous allons également créer d'ici la fin du mandat une crèche. Sans augmentation d'impôt, nous avons lancé un certain nombre d'événements pour éveiller la belle endormie, le marché de Noël, Fort en Musiques, etc.

Voilà, je pourrais continuer la liste encore et encore, je trouve que votre intervention est à la fois de mauvaise foi et à la fois traduit, on va dire, une volonté non pas de s'inscrire dans un débat constructif, mais de masquer tout ce que vous n'avez pas fait depuis si longtemps. Et pourtant, du temps, vous en aviez eu, puisque vous étiez aux responsabilités pendant quasiment un demi-siècle.

Et vous parliez effectivement de la dette. Oui, c'est vrai, on ne le cache pas puisque c'est public. Oui, effectivement, la dette, entre le début et la fin du mandat, Marc avait commencé à l'expliquer, il l'expliquera derrière également, aura augmenté entre le début et la fin du mandat. Mais ce qui est anormal, ce n'est pas le niveau de la dette qui sera atteint à la fin du mandat et qui restera dans un niveau, et vous le savez très bien parce que vous travaillez dans la fonction publique, tout à fait acceptable pour une ville de notre strate. Ce qui est anormal, c'était justement le niveau anormalement faible que l'on a trouvé et qui correspondait en fait à une inaction de votre part puisque la logique aurait voulu qu'à notre arrivée, la dette soit plus importante, mais avec des réalisations beaucoup plus nombreuses. Et effectivement, il était urgent, notamment de rénover les écoles. Il était urgent de faire le nécessaire au niveau de la santé. Il était urgent notamment de faire le nécessaire au niveau de la sécurité. Et d'ailleurs, j'ai le souvenir, et ici quasiment tout le monde s'en souvient, j'avais demandé à mon prédécesseur, votre chef de file, la dernière fois, Monsieur LONGUEVAL, de me citer une réalisation d'envergure de son mandat. C'était sur le plateau de France 3, à 3-4 jours du 2^{ème} tour. Il avait été incapable de citer une réalisation d'envergure de son mandat. Donc, c'est bien la preuve que... vous avez beau nous dire que tout ce qui se passe ici, quand il pleut, quand il fait beau, c'est grâce à vous, quand il neige, c'est grâce à vous, et que tout est grâce à vous. Mais à un moment, même l'ancien maire était incapable de citer une réalisation d'envergure.

Donc Madame MOREL, votre intervention est sans surprise, c'est quasiment la même mot pour mot que celle de l'an dernier, et ça sera la même quasiment mot pour mot de celle de 2025. Mais à un moment, si vous voulez, il faut regarder la réalité en face. Et moi, ce que je demande aujourd'hui aux Brondillants, et de toute façon, le seul juge de paix, ça sera l'élection, chacun sera juge de l'action ou de l'inaction qu'on aura pu faire durant les 6 ans de mandat. Mais honnêtement, avec un petit peu d'honnêteté et un petit peu peut-être de connaissance de vos dossiers, peut-être que votre intervention n'aurait pas été tout à fait la même.

Monsieur COURT.

Marc, tu veux rebondir ? Ok, après.

Monsieur COURT.

Intervention de Monsieur Rémi COURT

Oui, bonjour à tous, je donnerai également le point de vue de notre groupe sur le sujet de la dette, car c'est bien un sujet du Conseil Municipal. La majorité ne fait pas que subir, mais elle choisit ses investissements, les taux d'imposition, globalement l'affectation de ses dépenses.

Comme vous l'indiquez, la Ville de Bron a un fort besoin de création d'équipements, de rénovation des bâtiments existants, en ajustement à l'évolution des besoins de la population. Mais nous devons, en tant que collectivité, rester particulièrement vigilants pour ne pas mettre en difficulté notre modèle économique. La majorité municipale a choisi d'investir de manière particulièrement conséquente en empruntant le maximum jusqu'aux limites autorisées.

Cet emprunt maximal se fait à un moment où les taux d'emprunt remontent fortement. Cela provoque des frais financiers de plus en plus importants, vous l'avez mentionné, la majorité reste dans les limites de ce qui est

légalement autorisé, mais l'endettement majeur va nous contraindre à ralentir fortement les initiatives à venir après la vague de projets en cours.

A ce rythme, nous allons devoir consacrer de nombreuses années à rembourser nos emprunts et les frais bancaires, et ce n'est pas la doctrine de réduction systématique de financement aux associations qui va modifier ce glissement vers un endettement toujours plus coûteux.

Plus particulièrement, nous notons la perspective de la création du poste de police dans les anciens locaux de la CPAM, l'assurance maladie. Cela fait de nombreuses années que ces locaux ont été acquis par la Ville en vue d'y installer des services municipaux. Ce sont de vieux locaux, nous sommes surpris que la Mairie investisse pour leur rénovation sans prévoir une isolation thermique de qualité. Ainsi, le remplacement des baies vitrées, par exemple, n'est pas prévu.

Il est important que la Ville mette en place des rénovations visant les économies d'énergie maximales et intégrant l'évolution du climat.

Nous voyons bien que cela permet en plus de réduire fortement les charges financières, nous parlions des fluides, et garantit un confort pour les usagers des bâtiments rénovés.

Nous demandons à ce que la ville de Bron soit vigilante pour contenir son taux d'endettement, à l'image de la métropole de Lyon dont le taux d'endettement est en baisse, -20 % sur 3 ans, tout en assurant le développement de nombreux projets.

Nous saluons d'ailleurs l'implication de la Métropole à Bron, comme l'avez dit, qui s'est engagée à financer l'aménagement de la place de la liberté. La Métropole assure le financement de nombreux projets que vous avez pu citer dans votre réponse, Monsieur le Maire.

Selon notre groupe, Monsieur le Maire et sa majorité font prendre le risque à la Ville de Bron d'un endettement majeur, qui limitera fortement les initiatives futures. Il nous semble important de veiller à pouvoir agir aussi à plus long terme en faveur de la solidarité et de la transition écologique.

La Ville doit continuer à investir par un budget moderne et pragmatique, comme le veut la formule qu'on a bien entendue, en faveur des acteurs de l'inclusion sociale et professionnelle par l'embauche d'employés en insertion, la contractualisation de clauses d'insertion, le soutien financier aux actions qui favorisent le lien social.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci. Monsieur PENICAUD.

Intervention de Monsieur François-Xavier PENICAUD

Oui, merci Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je vais essayer de ne pas être redondant, mais bon d'abord, vous dire que nous ne voterons pas contre ce budget. Il y a dedans un certain nombre de sujets d'intérêt général que nous avons soutenus, que nous soutenons encore, et l'exposé qu'a fait Marc, qu'a fait Monsieur l'Adjoint, montre bien que finalement ces sommes-là qui sont dépensées sont utiles, et on ne conteste pas l'utilité de ces dépenses.

En revanche, nous ne voterons pas non plus pour la première fois depuis plusieurs mandats, nous nous abstiendrons.

Je vais expliquer pourquoi. Nous avons lors du dernier budget soutenu l'idée qu'on puisse essayer de maintenir autant que faire se peut une trajectoire d'investissement, et c'est important. C'est pour ça que nous soutenons le fait qu'il y ait de l'endettement. Nous assumons cette idée-là. Nous avons évoqué d'ailleurs l'importance qu'il y ait une priorité qui soit donnée dans les arbitrages, comme l'a mentionné Monsieur COURT, aux économies d'énergie parce qu'elles se remboursent de deux manières. Elles se remboursent par les économies qu'on fait en même temps que par le remboursement de l'emprunt et nous retrouvons un certain nombre d'engagements dans ce sens-là que nous saluons. Et le problème, c'est que depuis un certain nombre d'années, et nous avons eu l'occasion de le dire d'ailleurs par rapport au bilan de la précédente majorité aussi, on voit notre épargne nette fondre, fondre, fondre, fondre, fondre. Et je ne sais pas vous, mais moi quand je vais voir mon banquier pour lui dire « Bonjour, j'aimerais acheter un appartement », si je sais que dans les années à venir, là où j'avais 500 € par mois pour rembourser, je

n'en aurai plus que 200, eh bien mon banquier ne me suivra pas. Et c'est là où on a un problème, je trouve, structurel, qui n'est pas de votre fait principalement, c'est une conjoncture, nous avons beaucoup travaillé avec vous pour que sur certaines dimensions, de nouvelles politiques puissent être autofinancées. Vous avez souligné par exemple la question de l'attractivité du personnel périscolaire. Ça a été un travail qui a été fait dans ce sens-là, qui n'était pas facile, que nous avons soutenu, y compris dans des choix qui étaient difficiles, mais courageux.

On ne travaille pas pour la prochaine élection, on travaille pour la prochaine génération. Or, là, il nous semble que vous maintenez, malgré la conjoncture et y compris l'évolution des taux d'emprunt, une trajectoire qui pour le coup, Marc, n'est pas très responsable. Elle tend à l'irresponsabilité parce que justement, avec une épargne nette qui est tombée à 10 % de ce qu'elle était il y a 12 ans de cela, si je ne fais pas d'erreur, eh bien, notre capacité de remboursement, elle est autant diminuée. Et on voit qu'il y a une hausse des frais de fonctionnement qui ne permet pas de financer cette trajectoire, le peu de ressources, d'économies, avec un rythme parfois un peu dispendieux, oui, je pense que les vœux, et je ne vais pas redire ce qui a été dit par des oppositions, tels qu'ils ont été faits, on aurait pu économiser. Je ne suis pas sûr que les 200 000 € de hausse, on en reparlera tout à l'heure, de l'administration générale du CCAS soient totalement justifiés, etc. Mais il faut qu'on puisse partager ce choix.

Et nous, on vous tend la main là-dessus. C'est aussi le sens de notre abstention. Nous pensons que par responsabilité, lorsque l'on met 15 millions d'euros d'emprunt qu'on va rembourser à un rythme d'à peine 1,5 million d'euros par an, c'est-à-dire sur pratiquement 9 ans/10 ans, eh bien, on est en train d'annoncer et d'imposer à nos successeurs, qui seront peut-être vous-même, une hausse d'impôt. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on dit qu'on ne fera pas de hausse d'impôt dans ce mandat là, mais on est en train de préparer si nous continuons dans cette trajectoire-là, une obligation de hausse d'impôt dans le début du prochain mandat, quelle que soit la personne qui sera aux manettes.

Ne nous mettons pas dans une situation où la préfecture pourrait prendre sous tutelle notre mairie comme elle l'a eu fait, et on voit que l'État le fait de plus en plus. Ne nous mettons pas dans cette situation. Nous n'y sommes pas encore. Je ne dis pas que nous y sommes, mais nous en prenons la direction si nous ne faisons pas attention. Et encore une fois, je comprends la volonté légitime de couper des rubans avant les prochaines élections, ce n'est pas le sujet. Attention toutefois aussi aux choix d'économie qui vont être pris. Mais on en a ciblé quasiment un seul et il nous inquiète. Et je sais qu'y compris dans cette majorité, tout le monde ne serait pas d'accord avec ça. Quand il y a eu une suppression de 7 postes d'ATSEM dans nos écoles et que l'on voit sur les comptes rendus qui nous ont été faits que cela ne correspond qu'à 5 fermetures de classes, donc il y a eu une perte nette sur cette ventilation-là, de deux postes d'ATSEM, on s'inquiète du fait que ça pourrait être la direction prise parce que la priorité éducative effectivement, vous l'avez affirmé, elle doit rester. Nous pensons que c'est très important qu'elle demeure et nous espérons que ce ne soit pas la ligne d'économie à venir.

En tout cas, voilà, c'est une main tendue. On vous propose vraiment. On sait que c'est un travail difficile d'identifier les choses utiles auxquelles il faudra renoncer. Nous vous proposons que nous puissions le faire comme nous l'avons fait par le passé avec vous, identifier ces priorités et les choses qui nécessiteront peut-être d'être décalées, peut-être d'être annulées. Mais c'est comme ça. C'est ça, être responsable quand on a l'administration d'une ville comme la nôtre.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Waouh... Non mais, cette intervention n'était pas sérieuse Monsieur PENICAUD ? Parce que comment on peut dire légitimement que notre action serait guidée uniquement par le court terme et pour des raisons électoralistes, quand on parle de rénovation urbaine, on est sur un objectif à 30, 40, 50 ans. Quand on construit une école, ce n'est pas juste pour la durée du mandat. Quand on agrandit des écoles, c'est pareil. Quand on crée des maisons de santé, ce n'est pas juste pour qu'elles soient ouvertes jusqu'en 2026. Quand on rénove la place de la Liberté, ce n'est pas juste pour 2026. La place Jean Moulin, la crèche, etc.

Honnêtement, et faire croire que notre situation financière se dégrade tellement que la Préfecture va tout prendre sous contrôle, honnêtement, vous savez très bien que ce que vous dites ne tient absolument pas la route. Donc à un moment...

Mais on prend note effectivement... enfin, je suis quand même surpris que, en tant qu'ancien adjoint à l'éducation, vous remettiez en cause que l'une de nos priorités, ce soit l'éducation et tout l'argent que l'on met là-dedans.

Je suis quand même extrêmement surpris par votre intervention, qui commençait bien et qui après, pour faire du buzz ou pour faire je ne sais quoi parce que les gens vous regardent actuellement sur internet, ça vous amène à

dire des choses qui, je pense, après une saine nuit, vous pourrez vous dire que... Peut-être que je n'aurais pas dû dire ça, mais bon, passons.

Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci Monsieur le Maire. Quelques compléments.

Madame MOREL, sans impôt, il n'y aurait rien. Alors ça tombe bien, parce qu'en France, de l'impôt, il y en a. Et ça va même pleine balle puisqu'on a le record d'Europe des prélèvements obligatoires. Donc, de l'impôt ! Oui. Pas loin de 50 % de la richesse nationale produite chaque année est captée par l'impôt. Donc, peut-être que la question, ce n'est pas qu'il n'y a pas assez d'impôts, mais peut-être trop. Et peut-être que la force publique devrait se recentrer, excusez-moi pour cette digression de politique générale, se recentrer sur le régalien et l'essentiel et puis laisser les collectivités agir. J'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre le « sans impôt » alors même que de l'impôt, il y en a à gogo en France.

Sur l'endettement, je réponds à tout le monde, je l'ai dit, on sera à 6 ans de capacité de désendettement. Donc notre épargne nous permet de rembourser l'ensemble de notre dette en 6 ans à l'issue de ce budget. Le seuil d'alerte est à 12 ans donc tout va bien. Monsieur le Maire ne va pas finir convoqué dans le bureau de Madame la Préfète. La gestion de la collectivité est saine. Et j'ajoute un petit élément d'ambiance, la CAF 2023 sera meilleure qu'escompté. On devrait sortir, grâce notamment aux économies qui avaient été anticipées, et notamment sur l'énergie, à pas loin de 6 millions d'euros, dans la trajectoire des CAF habituelles de la Ville de Bron, que ce soit sous notre majorité ou la précédente. Donc pas d'inquiétude, ça va.

S'agissant de l'endettement, toujours. Monsieur le Maire a commencé à le dire, mais a-t-on le choix de construire une école aux Genêts quand il y a le PUP des Genêts qui n'a pas été signé par nos soins ?

A-t-on le choix d'agrandir les écoles Pierre Cot et Jean Moulin alors même que c'est la conséquence de l'ANRU Parilly qu'on n'a pas signée ?

A-t-on le choix effectivement d'offrir la sécurité qui permet la réalisation des activités ? A-t-on le choix ?

Non. Par contre, effectivement, il faut le faire d'une manière priorisée, et je voudrais rassurer Monsieur PENICAUD, ça a été fait. Il y a un toilettage qui a été fait sur l'ensemble des investissements pour aller à ce qui est utile et indispensable pour l'intérêt général.

S'agissant de la dette de la Métropole. Oui, la dette de la Métropole, elle baisse, mais pourquoi elle baisse ? Elle baisse tout simplement parce que la Métropole s'est défaussée notamment sur le Sytral pour tout ce qui est transports en commun. Et la dette du Sytral, elle, elle double en deux ans. En deux ans, elle passera de... je n'ai plus en tête les chiffres, mais je crois que c'est de 0,7 milliard à 1,4 milliard. Donc là, vous voyez, on n'est pas dans la même échelle. Donc Monsieur BERNARD peut se gausser en disant « je baisse la dette de la Métropole », oui mais il endette le Sytral dont il est le président et il l'endette lourdement pour des projets qui ne sont, on pourra en débattre, pas toujours d'intérêt général.

S'agissant de la place de la Liberté, c'est la propriété de la Métropole. Il est normal qu'elle accompagne la Ville qui a proposé un projet qui est cohérent par rapport aux ambitions métropolitaines. Donc je veux bien que... moi je suis très satisfait de ce projet. Toutefois, la Ville en assurera l'entretien et donc ça sera des charges supplémentaires pour la collectivité.

Ne vous inquiétez pas, Monsieur COURT, sur la transition écologique, je ne sais si vous m'avez écouté, mais on en a fait à peu près deux ou trois fois plus qu'avant. Alors comme je veux faire plaisir à Monsieur PENICAUD et pas mettre la Ville en banqueroute, on ne va pas en faire trop non plus. Mais on fait le maximum en fonction de nos moyens, et c'est vraiment une priorité du mandat, avec notamment le programme photovoltaïque, le diagnostic des bâtiments énergivores, des plans de rénovation, le verdissement de la Ville. Je vous ai annoncé trois nouveaux espaces verts au sein de la collectivité, merci Marion, dont le square Perrin qui n'était pas forcément attendu, avec un jardin pédagogique réalisé en régie. Et merci au service des espaces verts de la Ville. Qu'est-ce qu'on peut faire de plus ? J'ai du mal à vous comprendre.

Et puis pour les clauses d'insertion, on a déjà des contrats d'insertion avec un contrat de piquetage qui était donc attribué à une entreprise d'insertion. On a RIB également qui intervient sur les contrats de la Ville. Donc voilà, ce sont des choses qui sont faites. Vous dénoncez les trucs, je ne sais pas, intéressez-vous un peu à ce qui se passe.

Et donc, juste pour finir sur la dette, parce que c'est important. Pour l'instant, les banques nous suivent, et ce sont elles qui doivent juger de la santé financière de notre collectivité. Nous avons levé la dette nécessaire, et on est en train de lever un autre crédit, et c'est normal.

Quand bien même il n'y aurait pas eu une dégradation de la CAF, on aurait été obligés de s'endetter. Comment voulez-vous financer 20 millions d'investissement avec 6 millions sur votre compte en banque ? Vous êtes obligé d'aller chercher le delta. Alors peut-être qu'on serait moins endettés effectivement, et François-Xavier l'a dit, la baisse de la CAF 2024 est conjoncturelle et elle le fait de facteurs exogènes. On a agi dessus puisqu'on est allés chercher 1,5 million d'économie. Que peut-on faire de mieux encore ? Je vous le demande. En tout cas, nous, on est allés au maximum, avec intelligence, et on l'a fait collectivement. L'idée n'est pas de couper les rubans, l'idée c'est de donner effectivement aux Brondillants les équipements dont ils ont besoin et qui n'ont pas été faits en temps et en heure, c'est tout.

Et je voudrais terminer par un micro-sujet, qui est les ATSEM. Oui, sept postes d'ATSEM ont été supprimés. Pourquoi ? Tarik, tu pourras compléter, mais parce qu'il y a des classes qui ont fermé, donc on a besoin de moins d'ATSEM. Moi, je n'y suis pour rien s'il y a moins d'enfants. Voilà. Il faut s'intéresser aux choses. Donc voilà, je trouve que vraiment c'est un mauvais débat. Alors même qu'on annonce quand même des orientations fortes pour la collectivité, de l'amélioration du quotidien. Notre Ville est plébiscitée, je crois, et les gens qui y étaient aussi, qu'à la dernière réunion des nouveaux arrivants, on en avait parlé, les gens, ils viennent de Lyon, pourquoi ? Parce qu'on vit bien à Bron. Donc, peut-être qu'on est très mauvais. On est désolés, Mesdames, Messieurs de l'opposition, mais en tout cas les Brondillants et les nouveaux Brondillants sont satisfaits.

Je vous remercie de votre écoute.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame VELLA. Et après Tarik.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci Monsieur le Maire. Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais avec tout ce que j'entends, je me dis que je ne peux pas rester sans parler.

Effectivement, Monsieur DUBIEF, tout d'abord, merci pour cette présentation. Effectivement, vous avez fait des choses pour la Ville. Effectivement, la précédente majorité, sur les dernières décennies, a fait aussi des choses pour la Ville. Ça, c'est le débat politique qui a lieu chaque année, à ce moment-là quand on parle du budget d'une commune.

Vos choix, vous les assumez et tant mieux. En ce qui me concerne... parce que vous parlez de « Messieurs Mesdames de l'opposition », du coup je vous réponds, je me sens concernée. En ce qui me concerne, vos choix n'auraient sans doute pas été les miens. Donc, je ne dis pas que vous faites mal, je dis simplement que j'aurais certainement fait autrement. Je ne dis pas que la majorité précédente, dont les communistes faisaient partie, n'a fait que des choses bien, mais c'était plus raccord avec mes valeurs.

Donc, je voterai contre votre budget et tous les ans, même si ça peut paraître lassant, on aura ce genre de débat, y compris sur les futurs mandats, que vous soyez aux manettes ou pas. Vous l'avez fait, il me semble, quand vous étiez dans l'opposition. C'est le jeu, Monsieur DUBIEF, je sais que c'est pénible parfois, mais c'est le jeu. C'est comme ça. Ça s'appelle la Démocratie.

Merci à vous.

Intervention de Monsieur le Maire

Bien, mais Madame VELLA, la seule différence, c'est que nous, systématiquement, on n'a jamais dit que tout ce qui a été fait était mal.

Et d'ailleurs, il y a plein de choses qui ont été faites et qu'on continue de faire, parce que c'est bien. Vous, à chaque fois qu'il y a un nouveau projet, ça ne va pas, ça va mal. Donc là, Stéphanie, vous êtes en train de nous dire que la rénovation urbaine, ça ne serait pas votre choix. La nouvelle école, ce n'est pas votre choix, les agrandissements d'école, ce n'est pas votre choix, etc.

Je pense que c'est le jeu politique, et vous l'avez bien dit, en plus on se connaît bien et on s'apprécie bien, ce n'est un secret pour personne. Voilà, c'est le budget, c'est le moment où effectivement, à partir du moment où vous ne

votez pas le budget, vous êtes dans l'opposition. Donc voilà, et c'est votre rôle, vous êtes dans votre rôle. Et c'est pour ça que j'ai un peu insisté pour que vous puissiez prendre la parole, parce que votre intervention nous aurait manqué.

Tarik, tu voulais dire quelque chose, pardon.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Oui, juste pour effectivement faire le complément avec Marc sur les ATSEM. Je l'ai déjà répété sur les derniers conseils municipaux, mais n'est jamais plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. On ne raisonne jamais en termes de poste sur les ATSEM. Il faut raisonner en termes de besoins sur les écoles. Effectivement, il y a eu le dégroupement des classes, des baisses d'effectifs, donc il n'y a pas de suppression de poste. Mais encore une fois, je suis à disposition, et je suis comme toi très surpris qu'un ancien élu à l'éducation ne vote pas un budget qui en grande majorité, et je m'en félicite, privilégie l'éducation.

Intervention de Monsieur le Maire

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Oui, ne vous inquiétez pas.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de Monsieur le Maire.

Contre : M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL, M. MAZANA, Mme BADIN, M. COURT, Mme MECHKAR, Mme VELLA

Abstention : M. PENICAUD, M. THIBAUD, Mme LANSAQUE, M. DOZOLME, M. BOBI

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, en tout cas. Merci encore une fois, Marc, et à travers toi les services, notamment les services Finance et puis aussi tous les autres services. Merci Arnaud à vous et votre équipe, sous la responsabilité de Monsieur CHAPT, pour ce travail réalisé.

Et encore une fois, on aura beau échanger, discuter et débattre pendant des heures, ceux qui estimeront si le travail a été bien fait ou pas, ce seront les Brondillants, en temps voulu.

Ensuite Marc, on va continuer sur cette belle lancée avec le budget annexe du cinéma.

Je sais ce qui sera dit, je connais aussi les réponses. Mais peu importe.

DÉLIBÉRATION N°6 :

FINANCES

Budget annexe du cinéma Les Alizés - Budget primitif pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

C'est un budget annexe, mais ce n'est, Pascal, pas un sujet annexe du tout. C'est intéressant.

Vous savez que comme on a eu la DSP, effectivement, on est obligés de faire un budget dédié et donc vous allez retrouver dans ce budget qui est à hauteur de 172 000 € l'ensemble de ce qui est fait par la Ville pour cette DSP.

Je vais juste dire un point pour tordre toute fausse information. La subvention pour le cinéma directe au périmètre de la DSP, et je vais donner juste un petit mot sur le périmètre de la DSP, c'est 127 000 €. Avant, c'était 240. Voilà.

Par contre, vous avez une somme de 172 000 € dans ce budget. Pourquoi ? Parce qu'on vient valoriser la prise en charge de la collectivité pour la partie énergie, vous savez qu'ils avaient eu des déboires avec un fournisseur d'électricité parce que c'était très très très très cher et on les avait aidés à ce moment-là. Et donc, on a choisi d'inclure l'alimentation d'électricité du cinéma sur la Ville, et du coup ça vient en déduction, mais on le valorise dans le budget. Puis il y a également une partie de travaux puisqu'il y aura des rénovations qui seront faites, et donc ça fait un budget total de 172 000 €. Et ces travaux, on les aurait de toute façon faits, ce n'est pas lié à la DSP. Il faut entretenir le bâtiment, participer à la vie de la copro. Enfin voilà, ce sont des choses qui de toute façon seraient faites qui sont prévues par la DSP. Donc voilà, c'est sous l'angle financier, ce que je pouvais vous dire.

Et donc je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif 2024 du budget annexe du cinéma Les Alizés et ses annexes tels qu'ils vous sont présentés,
- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 172 150 € du budget principal au budget annexe du cinéma pour l'année 2024,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter le budget voté et à accomplir les actes nécessaires à son exécution,
- **DELEGUER** à Monsieur le Maire, en application de l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Marc. Des questions ?

Monsieur ANGOSTO.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le principe d'une DSP, c'est que le risque soit couvert par une entreprise privée. Mais pour cette DSP, c'est toujours la collectivité qui couvre le risque.

L'année dernière, entre la subvention de départ, la rallonge pour les fluides et la rallonge pour payer les indemnités de licenciement, c'est plus de 200 000 € qui ont été donnés au privé, bien plus que la subvention qui a été votée pour l'association.

Cette année, nous votons déjà 172 500 €, même si Monsieur DUBIEF nous a fait... hein. C'est quand même plus que les 146 000 qui étaient prévus au contrat, pratiquement 30 000 de plus. Alors qu'il y a un salarié de moins, par rapport à quand la DSP a été mise en place.

De plus, on devait le voir après, mais on l'a vu avant, on rajoute aussi 5 000 € pour le festival Drôle d'endroit pour des rencontres.

Donc dans ces conditions, nous voterons contre le budget du cinéma des Alizés.

Merci.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Ecoutez, moi je ne sais pas trop quoi vous dire, mais je vous ai expliqué le truc, du coup voilà. Le risque est porté. C'était prévu dans le contrat de DSP qu'effectivement, la mise à niveau des ressources humaines soit prise en charge par la collectivité puisque l'actuel délégataire ne peut pas être responsable de la gestion passée. C'est juste logique et du bon sens. Donc ça, c'était prévu. Et je pense que, Monsieur MIRALLES en a parlé tout à l'heure, les résultats sont là, le cinéma fonctionne, il est attractif. Le personnel est accueillant, ça coûte moins cher à la Ville. Je ne sais pas trop quoi vous dire d'autre.

Intervention de Monsieur le Maire

Marc, rappelle-nous, avant c'était combien qui était donné ?

Intervention de M. Marc DUBIEF

240, je crois.

Intervention de Monsieur le Maire

240 000. Et maintenant, on donne combien ?

Intervention de M. Marc DUBIEF

127 000.

Intervention de Monsieur le Maire

Qu'est-ce que vous ne comprenez pas, Monsieur ANGOSTO ?

Intervention de M. Marc DUBIEF

On les aurait eues de toute façon, Monsieur ANGOSTO, ces charges-là.

Intervention de Monsieur le Maire

Donc en fait, vous êtes en train de dire à tout le monde, Monsieur ANGOSTO, que vous regrettez la période où on donnait beaucoup plus au cinéma. Voilà, bon, bah écoutez. Chacun essaiera de comprendre.

Pascal.

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Juste dire, ce n'est pas un salarié de moins, ce sont trois salariés de moins.

Intervention de Monsieur le Maire

Non mais Monsieur ANGOSTO, en fait, le problème c'est qu'à partir du moment où il y a eu un changement de management et qu'à partir du moment où un certain nombre, on va dire, de vieilles habitudes, et je pèse mes mots,

de vieilles habitudes ont été mises au placard, cela ne vous convient pas. On sait pourquoi. On ne va pas revenir là-dessus.

On passe au vote.

Qui vote contre ?

Merci de soutenir le cinéma, hein.

Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de Monsieur le Maire

Non, il s'abstient.

Contre : M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL, M. MAZANA, Mme BADIN, M. COURT, Mme MECHKAR, Mme VELLA

Abstention : M. PENICAUD, M. THIBAUD, Mme LANSIQUE, M. DOZOLME, M. BOBI

DÉLIBÉRATION N°7 :

FINANCES

Mise à jour des autorisations de programme

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Là aussi, c'est quelque chose qu'on a mis en place à notre arrivée, ça permet aux citoyens ainsi qu'aux élus d'avoir une vision dans le temps des investissements qui sont portés par la collectivité. Donc cette mise à jour concerne, je ne reviens pas sur l'ajustement des crédits de la ZAC de la Clairière qui sont à la baisse par rapport à ce qui était prévu, mais en fait on crée deux autorisations de programme, j'en ai parlé au moment du budget, la rénovation thermique du groupe scolaire La Garenne, 2 millions d'euros, et la rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès, 1,7 million d'euros.

Alors pour être complet, ce sont des estimations qui sont faites à partir de ratios au m². On en est au tout début du programme, mais vous voyez que c'est inscrit dans la feuille de route de la Ville de Bron.

Et donc je vous demande de bien vouloir, Messieurs, Mesdames :

- **REVISER** le montant de l'autorisation de programme pour la construction de la crèche de la ZAC de La Clairière en le fixant à 1 800 000 €,
- **DECIDER** de la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet de rénovation thermique du groupe scolaire La Garenne,
- **DECIDER** de la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet de rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès,
- **FIXER** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement (en € T.T.C.) de ces opérations selon les tableaux présentés,
- **PRECISER** que chacune de ces autorisations de programme constitue des opérations d'équipement votées au titre de la réglementation comptable M57,
- **PRECISER** que Monsieur le Maire est autorisé à engager les dépenses relatives à ces programmes dans la limite des autorisations de programme et à mandater les crédits dans les limites des crédits de paiement votés.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Marc.

Des questions ?

Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Oui, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2024 nous a privés d'une lecture comparative détaillée des dépenses entre 2023 et 2024.

Cependant, le tableau des autorisations de crédit année par année nous permet de visualiser l'explosion des dépenses d'investissement pour les années 2024 et 2025, alors que vous reconnaissez que les dépenses de fonctionnement s'avèrent plus fortes qu'attendu, que la hausse des prix pour la construction vous oblige à augmenter vos prévisions de dépenses pour les projets et que les taux de remboursement des emprunts auxquels vous devrez massivement recourir pour financer vos opérations resteront encore très élevés.

15 millions en 2024, soit 3 fois plus qu'en 2023. 10 millions en 2025, soit 2 fois plus qu'en 2023. Ces chiffres confortent notre vision très pessimiste quant à l'envolée des indicateurs de la dette et que vous aurez à faire face à ce que les comptables appellent l'effet de ciseaux.

Il est clair que vous visez à afficher pour 2025 la réalisation de votre plan de mandat, quoi qu'il en coûte pour les finances de la commune, et sûrement pour les Brondillants, des lendemains qui déchantent.

Nous ne voterons pas, comme pour le budget, cette délibération.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur MAZANA, j'entends ce que vous dites. Effectivement, si on ne s'était pas lancés dans la rénovation urbaine, si on n'avait pas créé l'école, si on n'avait pas fait le nécessaire au niveau sécurité, si on n'avait pas créé une maison de santé, si on n'avait pas créé une crèche, effectivement on aurait nettement moins investi et la dette aurait été quasiment au même niveau que celle qu'on a récupérée en 2020.

Mais vous seriez en train de nous dire quoi, là ? Vous seriez en train de nous dire : qu'est-ce que vous faites pour la Ville ? Enfin, à un moment, c'est... je pense que pour le public, c'est facilement compréhensible. On est d'accord ?

Intervention de M. Roger MAZANA

Non, pas du tout.

Intervention de Monsieur le Maire

Alors expliquez-moi, Monsieur MAZANA, comment vous auriez fait tout ce qui était nécessaire de faire sans augmenter la dette ? Voilà, on en reparlera la prochaine fois.

Intervention de M. Roger MAZANA

Ah bon.

Intervention de Monsieur le Maire

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Le groupe Ecologistes et Communistes, je n'ai pas vu ce que vous avez voté. Vous votez pour ? D'accord.

Et le groupe de Monsieur BOBI ?

Intervention de M. Stevens BOBI

On vote pour également.

Intervention de Monsieur le Maire

D'accord.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL, M. MAZANA

DÉLIBÉRATION N°8 :

FINANCES

Avenant au règlement budgétaire et financier

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

On a gardé le meilleur pour la fin. Presque, ce n'est pas tout à fait la fin.

Je vous épargne les détails techniques. Ce que je veux juste vous dire, c'est que l'État pense à tout, y compris les modalités d'amortissement des frais d'insertion qui comptent pour la Ville pour 700 €. Et donc voilà, l'État pense à tout. Peut-être qu'il y aurait chez nous un sujet de sur-réglementation, je ne sais pas.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- **APPROUVER** la nouvelle annexe 2 au règlement budgétaire et financier, rajoutant la durée d'amortissement de la nature 2033 - « frais d'insertion », applicable à compter du 1^{er} janvier 2024

C'était un oubli du précédent règlement.

Merci à vous.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Marc.

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N°9 :

AFFAIRES SOCIALES

Centre Communal d'Action Sociale

Budget Primitif 2024 - Demande de subvention de fonctionnement

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Merci Monsieur le Maire.

Comme chaque année, une subvention est attribuée au CCAS pour assurer son bon fonctionnement.

Le CCAS répond aux besoins de la population et s'exerce envers tous les âges.

Les seniors peuvent solliciter le CCAS pour des services à la personne comme le service d'aide à domicile, le portage de repas, l'inscription au registre canicule pour veiller à ce que tout se passe bien pendant les grosses chaleurs, mais aussi tout au long de l'année pour vaincre l'isolement. Proposer aux plus dépendants nos structures municipales pour continuer leur parcours de vie à Bron.

Le pôle seniors propose aussi un panel d'animations comme des sorties pour visiter les curiosités de notre région, des concours de coinche, des thés dansants, sans oublier le spectacle du printemps qui se déroule sur trois jours, et pour terminer l'année, avec la distribution de colis gourmands qui sont très appréciés par nos anciens.

L'action CCAS, c'est aussi l'accueil des jeunes enfants qui ne cessent de se développer et de se diversifier pour répondre à l'évolution de la demande des familles.

Des festivités sont aussi proposées aux tout petits, comme Mon tout premier festival, des spectacles de Noël qui ont lieu dans nos crèches avec la distribution d'un joli livre pour chaque enfant.

L'action du CCAS, c'est aussi l'accompagnement des enfants de 2 à 16 ans dont l'environnement familial ou social ne permet pas la réussite scolaire. Le programme de réussite scolaire vise en cela à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes en leur proposant un suivi personnalisé.

Enfin, l'action du CCAS, c'est aussi la solidarité envers tous les âges, comme la mise en place de la mutuelle communale pour permettre à tous les Brondillants et à tous ceux qui travaillent à Bron d'accéder aux soins et de proposer des tarifs concurrentiels inférieurs à ceux du marché.

Cette année, le pôle Solidarité se mobilise davantage dans la lutte contre la précarité énergétique. Des actions seront menées par les assistantes sociales en distribuant des kits d'économie d'énergie aux personnes en situation de précarité.

Comme vous pouvez le constater, le CCAS gère de nombreux services à la personne et cela inclut évidemment une masse salariale très importante.

Ainsi, le CCAS sollicite une subvention municipale de 2 615 000 € au titre de l'exercice 2024.

Vous avez dans la délibération la répartition de la subvention.

Cette subvention représente pour cette année 36,48 % du budget.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution et le versement au CCAS d'une subvention de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 2 615 000 € au titre de l'exercice 2024,
- **PRÉCISER** que la dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2024 de la commune.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Valérie.

Des questions ?

Alors. Madame MECHKAR, Monsieur PENICAUD et Madame MOREL.

Madame MECHKAR, c'est à vous.

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Merci, Monsieur le Maire.

Bon, je vais vous faire plaisir, je vais faire une intervention ou je ne vais pas vous dire que tout est mal, et ce de manière constructive.

Nous votons en faveur de la subvention de fonctionnement pour le CCAS. Nous serons vigilants au maintien des moyens financiers en faveur des personnes âgées et de l'événement Mon tout premier festival.

Nous nous réjouissons aussi de l'initiative du CCAS pour la création d'une mutuelle communale, signe positif de solidarité à un moment où les députés de votre parti, Les Républicains, font pression à l'Assemblée Nationale pour rendre plus restrictive l'aide médicale d'État, et la limiter aux situations d'urgence, comme le démontre cet amendement déposé par Alexandre VINCENDET, notre député, et 19 autres de ses collègues à l'Assemblée Nationale le 17 octobre 2022, amendement qui visait déjà à réduire l'entraide dans notre République Française, amendement qui avait été rejeté.

Nous nous réjouissons donc qu'à Bron, vous ne suiviez pas ce dogmatisme et que vous soyez plus dans la solidarité que vos collègues députés.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Juste, Madame MECHKAR, je vous le dis sans aucune agressivité, ici, parmi mes adjoints, enfin parmi tous les élus de la majorité, tous ne sont pas LR. On est une majorité diverse. J'ai envie de dire, même les 9/10^{èmes} ne sont absolument pas encartés dans un parti, donc nous réduire au LR, je sais pourquoi vous dites ça, c'est quand même un peu réducteur, et ce qui fait le charme et l'efficacité de notre équipe, c'est justement qu'on a des idées au niveau national, parfois différentes. Donc c'est pour ça, nous réduire au LR, ce n'est absolument pas une honte, je ne le prends pas mal, mais voilà, c'est un peu réducteur.

C'était quoi la question, au final ? Ah oui, il n'y avait pas de question.

Mais effectivement, je suis d'accord avec vous, et permettez-moi de dire un mot sur la mutuelle. Permettez-moi de féliciter publiquement Valérie BOULARD. Cette mutuelle communale, il y a à peu près, je crois, 3 millions de français qui ne disposent pas de mutuelle, notamment parmi les seniors à cause souvent de retraites trop faibles, et aussi parmi les jeunes et les étudiants. Effectivement, c'était un véritable besoin, donc on a signé ça avec la mutuelle juste au 1^{er} janvier, enfin au début de l'année. Il y a déjà eu deux réunions d'information. La première en janvier, il y avait 400 personnes. Hier, il y avait à peu près entre 200 et 250 personnes. Il y a déjà une centaine de contrats qui ont été signés entre les Brondillants et la mutuelle. Je précise que la Ville ne touche absolument rien, comme pour les PV. Et il y a à peu près 300-400 rendez-vous personnalisés qui sont déjà casés en vue de signer les contrats. Et pour l'instant, lors de la réunion d'information hier, il nous a été dit qu'en moyenne, ça permettait à chaque Brondillant d'économiser à peu près 400 € à l'année.

Voilà, donc ça c'est aussi une méthode pour les Brondillants, à la fois d'avoir plus de pouvoir d'achat, et aussi de se faire soigner. Et ça ne coûte rien à la Ville. Comme quoi faire du social, ce n'est pas uniquement balancer du pognon.

Il y avait Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, et pour répondre, vous avez tout à fait raison, ça ne coûte rien. C'est pour ça que c'était bizarre de le présenter tout à l'heure, mais c'est un très bon exemple de ce que l'on peut faire sans forcément faire de dépense.

Et je comptais, bien entendu, on en a parlé avec Madame BOULARD, elle connaît notre avis, on l'a déjà exprimé, mais vraiment, nous féliciter du lancement de cette mutuelle. Je me rappelle que quand je l'avais mis sur notre premier document de campagne, parce que c'était quelque chose qu'on avait poussé à l'époque, certains dans le débat traitaient ça d'élément gadget. Je crois que le succès du lancement montre que ce n'est pas le cas. Et je m'associe très volontiers pour remercier Valérie qui a fait, je le sais, un boulot, elle tenait à ce projet, et l'ensemble

du service du CCAS, son directeur notamment. Il y a une vraie implication. Et je crois que ça donne d'ailleurs beaucoup de sens. Beaucoup d'agents m'ont fait part du sens qu'ils trouvaient à porter ce projet-là, et c'est important aussi qu'ils aient ce sens-là. Donc voilà, je voulais déjà commencer en tout cas par vous remercier et faire cet hommage.

On votera favorablement cette subvention, simplement avec un point et demi de réserve. Le demi, je l'ai déjà mentionné tout à l'heure, c'est une discussion qu'on a et qu'on aura à nouveau. C'est sur le fonds PUIJ, parce que je pense que vous nous avez répondu que ça porterait maintenant sur le CCAS. On a une discussion dans la longueur sur cette durée-là. Moi, je crois qu'il faut pouvoir aller plus rapidement vers des processus qui sont plus courts en s'appuyant vraiment sur les professionnels de proximité qui font de l'insertion, parce que justement ça permet de gagner en agilité, réactivité. Vous nous avez exposé, Monsieur le Maire, votre choix, encore une fois, de supprimer un dispositif qui, finalement, n'aura même pas eu le temps de vivre six mois et donc de trouver sa place. Vous avez eu l'occasion de le dire sur d'autres choses, on ne trouve pas une place sur un nouveau dispositif en six mois.

Ça, c'était une demi-réserve.

La deuxième, je ne vous cache pas qu'on n'a pas été convaincus par les réponses qui nous ont été apportées en commission sur la hausse de 218 000 € de la ligne Administration générale, qui passe de 306 000 € à 524 000 €, et dont on nous a plus ou moins répondu, et pardon, je le caricature et vous aurez mesure de nous répondre, on nous a dit : « C'est une mesure technique qui nous permet de dépenser quand on veut, sans vraiment dire sur quoi », ce qui nous a plutôt renvoyé un sentiment d'avoir une somme d'actions opaques.

Donc, ça ne vaut pas vote défavorable ni abstention, mais c'est une réserve et nous espérons pouvoir rediscuter de cela et avoir plus d'éclaircissements, notamment à l'occasion des rendus comptes qui sont faits en fin d'exercice.

Je vous remercie.

Intervention de Mme Valérie BOULARD

Alors, concernant PUIJ, il s'agit d'une aide de secours pour des jeunes en précarité. Alors, c'est vrai, il y avait un doublon dans PUIJ. Le jeune public, donc le public de 16-25 ans, est rentré dans les aides facultatives au CCAS. Donc on répondra, et on sera réactifs parce qu'on a des commissions tous les 15 jours et nos assistantes sociales vont à la Mission Locale. Donc il y a vraiment un lien étroit avec la Mission Locale.

Voilà. Et concernant la ligne Administration générale, c'est une ligne théorique. Là, il y a aussi des salaires qui sont sur cette ligne, les salaires du directeur, salaires aussi de tout ce qui est l'administration du CCAS. Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi à l'intérieur de cette ligne la COP qu'on donne pour les agents, il y a aussi cette somme. Et c'est une ligne théorique, comme je l'ai bien dit, si on a quoi que ce soit qui se passe dans l'année, un investissement d'urgence à faire, parce qu'on gère l'humain, et quand il faut répondre dans l'urgence, ça nous permet de répondre dans l'urgence.

Voilà, merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci.

Madame MOREL.

Intervention de Madame Lucile MOREL

Oui, je vous remercie.

Notre groupe s'associe aux remerciements sur la création de cette mutuelle auprès de vous, Madame BOULARD, et de vos équipes au CCAS, bien évidemment.

Tout d'abord, nous voterons également cette subvention de fonctionnement.

Nous, nous souhaitons revenir sur la forme. Nous dénonçons le manque d'information des élus pour préparer le prochain conseil d'administration qui étudiera le budget du CCAS. En fait, en guise de document préparatoire dans la convocation, un tableau a été transmis avec les deux sections, fonctionnement et investissement, les dépenses et les recettes pour chacune. En fait, on a quatre chiffres sur la convocation pour le prochain conseil d'administration qui vote le budget du CCAS, quatre chiffres pour permettre aux représentants de l'opposition de préparer son vote

et son intervention. Aucune référence aux chiffres de 2023 permettant de faire le moindre comparatif. Aucune explication sur les raisons des montants et les politiques souhaitées pour cette année budgétaire 2024. On nous renvoie au ROB dont le compte rendu tient sur quatre paragraphes. Le PowerPoint n'est diffusé qu'en session en fait, donc on ne l'a pas après, ni avant.

Simplement, une question sur la considération que vous accordez à la représentation des élus de l'opposition, pourquoi tant d'opacité ? Si l'absence de débat et de contre-proposition est votre vision de la démocratie, c'est quand même dommage et nous tenons à le dénoncer. Et si votre réponse concerne les quelques absences de notre représentant de l'opposition au conseil d'administration, comme vous l'avez déjà fait, Monsieur le Maire, sachez que tout le monde ne vit pas que de la politique et que parfois il y a des contraintes professionnelles, qu'il se fait excuser à chaque fois, et nous tenons à le dire ce soir.

Je vous remercie.

Intervention de Mme Valérie BOULARD

Madame MOREL, il n'y a déjà que quatre CA dans l'année, et Monsieur le Maire l'a déjà expliqué, on peut justement avoir... Voilà, on a des jours de disponibilité en tant qu' élu... Et en plus, je vais vous dire un truc, c'est que je m'arrange pour le faire en fin d'après-midi, parce que je comprends très bien quand on a des obligations professionnelles, mais je m'arrange pour le faire aux mêmes horaires que le Conseil Municipal. Donc ça, il faut le savoir.

Après, tout ce qui est diffusion, on en parle, ça a toujours été comme ça depuis le début, donc je ne vois pas pourquoi ça changerait. Les chiffres, on les a sur le débat, on les a sur un ROB, on débat. Les chiffres sont donnés. Je ne comprends pas l'étonnement de ne plus avoir de documents, parce que les documents sont donnés, à part bien sûr ce qui vous a été tout à l'heure projeté, mais ça c'est un travail que les agents font. Voilà, c'est tout.

Intervention de Madame MOREL

Juste pour compléter peut-être, si vous n'avez pas compris mon intervention, Madame BOULARD. Effectivement, là, on a eu un PowerPoint diffusé et commenté par l'adjoint aux finances, mais en amont, avant les commissions, on a toute une maquette sur le budget qui est envoyée 12 jours avant, puisque depuis la M57, vous avez 12 jours pour nous envoyer les infos. Sur le CCAS, en fait, on reste sur le délai habituel, on n'est pas sur les 12 jours, ou alors dans les 12 jours, il y a eu 4 chiffres, c'est ça que je dénonce. Et on aimerait avoir un petit peu plus d'informations en amont pour pouvoir préparer ces conseils d'administration, avoir des informations simplement sur le budget que vous souhaitez voter en 2024 sur le CCAS.

Intervention de Monsieur le Maire

Mais enfin, Monsieur COURT qui a voté l'an dernier le budget, je n'imagine pas une seule seconde qu'il a voté le budget en ne comprenant pas ce qu'il vote.

Et puis pour répondre à votre question, quand vous effectivement, il y a quatre CA par an, et vous faites bien de le dire, qu'ici tout le monde travaille, mais quand vous êtes élu, et vous le savez très bien, puisque vous travaillez dans la fonction publique, quand vous êtes élu, vous avez le droit, je dis ça pour le public, vous avez le droit, je ne sais plus quel est le terme exact, mais à des journées que vous pouvez prendre pour consacrer à votre mandat. Donc à partir du moment où on prend des engagements, la moindre des choses, c'est de les tenir, et surtout avec une fréquence aussi faible de réunions.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N°27 :

ACTION EDUCATIVE

Règlement des dérogations aux périmètres scolaires

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L. 212-7 et L. 131-5 du Code de l'Éducation, la commune a la responsabilité de définir ce qu'on appelle les périmètres ou les secteurs scolaires. Donc le respect de ces périmètres nous paraît essentiel pour préserver l'équilibre des effectifs des écoles de la Ville.

Lors de l'inscription scolaire, les familles ont la possibilité de formuler une demande de dérogation aux périmètres scolaires afin de scolariser leurs enfants dans une école en dehors de son secteur d'affectation.

Vous avez en annexe ce règlement municipal des dérogations scolaires avec les articles, donc je ne vais pas redétailler les critères et motifs indiqués dessus, je vais simplement terminer par la phrase magique.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le règlement des dérogations aux périmètres scolaires qui entrera en vigueur le 19 février 2024.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Tarik. Des questions ?

Oui, Madame BADIN.

Intervention de Madame Anne-Laure BADIN

Oui bonjour. J'ai juste une question sur ce règlement, c'est sur la méthode d'élaboration. Est-ce que vous avez consulté les associations représentantes de parents d'élèves et les représentants du personnel des écoles pour élaborer ?

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Alors, un règlement de dérogation scolaire, il ne me semble pas effectivement... Alors, si ça peut vous rassurer, ce règlement, il est à très peu de choses près le même que celui de la ville de Lyon. Donc, il n'y a pas de nouveauté. On n'invente pas des choses abstraites. Et sur les règlements de dérogation scolaire, ça reste effectivement une prérogative qui est du Maire ou de son adjoint. Donc il ne me semble pas nécessaire sur ces... Après, chaque famille qui souhaite déposer une demande de dérogation le fait et on l'instruit, mais il ne me semble effectivement pas nécessaire que les parents d'élèves participent à cette élaboration.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Tarik.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N°28 :

DSIT

Adhésion à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET

Merci Monsieur le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous,

La délibération en question a pour objectif d'adhérer à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers, le RESAH.

Il vous est proposé d'adhérer à ce réseau qui est un groupement d'intérêt public national.

Il constitue une centrale d'achat et c'est tout à fait pertinent, notamment pour nous permettre d'avoir accès à une offre complémentaire, et notamment pour le matériel informatique, et ceci implique le versement d'une cotisation annuelle de 600 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Bron pour l'année 2024 à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) et le versement d'une cotisation annuelle de 600 €,
- **PRÉCISER** que cette adhésion sera renouvelée tacitement chaque année, sauf décision de non-renouvellement intervenant avant le 31 octobre de l'année en cours,
- **AUTORISER** M. le Maire à réaliser tous les actes d'exécution nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer tous les documents nécessaires au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat du RESAH,
- **PRÉCISER** que, pour les prestations commandées conjointement par la Ville et le CCAS, les frais d'utilisation des marchés ou accords-cadres seront partagés entre les structures.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Emmanuel.

Des questions ? Aucune.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de Monsieur le Maire

On vient de terminer cette séance du Conseil Municipal.

Je tiens à vous remercier toutes et tous, et notamment le public, pour votre présence.

Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil qui aura lieu le 2 avril.

Très bonne soirée à toutes et à tous, et puis merci à vous.

La séance est levée à 20h10.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2024

Président de séance,



Jérémie BREAUD

Secrétaire de séance,



Sandrine BERTHET

